



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.1), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GARDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chaleze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danielle GIRARDOT) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENEYEU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOU, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENEYEU, Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), M.N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, J.M. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, J.M. BOUSSET, J.M. MAY.

Mandataires : F. MONNEUR, E. DUMONT, J.P. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, J.C. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GARDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, J.Y. PRALON, D. PARIS, J.M. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, J.M. FAIVRE, R. DEMESMAY.

Délibération n°2012/001631

Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2012

Débat d'Orientations Budgétaires 2012

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Chaque année, le rapport d'orientations budgétaires présente le contexte national qui influe sur les choix à venir, les évolutions de la situation financière et les priorités du Grand Besançon.

Deux rapports obligatoires sont annexés à ces orientations budgétaires 2012 :

- un rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable conformément au Grenelle de l'Environnement et au décret du 17 juin 2011,
- un rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon conformément aux préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités locales.

En 2011, le Grand Besançon a fêté ses 10 ans. Que de chemin parcouru depuis la Conférence des Maires de 1989 et la création du District en 1993 ! Notre territoire connaît actuellement une période unique de son développement. Des projets déterminants ont marqué ces derniers mois : l'arrivée du premier train de la LGV Rhin-Rhône en gare de Besançon Franche-Comté TGV, l'achèvement du contournement routier Ouest ou encore l'aménagement de l'Entrée Est. D'autres, tout aussi importants, marqueront les prochains mois et les prochaines années : le tramway et la politique globale de transports en commun en site propre, la Cité des Arts et de la Culture, l'adoption du Plan Climat Énergie Territorial et sa déclinaison en matière d'habitat et de lutte contre la précarité énergétique, la mise en œuvre de la redevance incitative en matière de déchets, les aménagements de zone pour l'implantation des entreprises et l'effort pour l'emploi, les équipements touristiques, la sécurité avec le financement des casernes du SDIS, etc.

Cette vitalité du territoire s'inscrit dans un contexte de contraintes liées tant à la crise financière et économique, qu'aux diminutions des dotations et des concours de l'Etat. Cet environnement ne doit pas conduire le Grand Besançon à faiblir dans ses ambitions. En effet, les demandes à l'avenir seront encore fortes et le maintien de l'effort de l'investissement est un facteur clef de la reprise de la croissance.

Dans ce contexte, deux objectifs impératifs s'imposent : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes par la définition d'une stratégie fiscale responsable.

Le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes hors TCSP et CRR reste une condition incontournable à la sécurisation de nos équilibres présents et futurs. En 2012, les dépenses de personnel du budget principal n'augmenteront que de 0,5 % par rapport aux crédits ouverts en 2011. Les charges courantes du budget principal, hors participation au SDIS et participation à l'aménagement de la ZAC Auxon, diminueront de 4,1 % en nominal et de 5,8 % en réel, alors même que le coût des fluides évolue de façon défavorable et que certaines dépenses du Grand Besançon sont impactées par la hausse de la TVA de 5,5 % à 7 %.

La consolidation des recettes en 2012 est assurée par les décisions fiscales prises à l'automne 2011 (instauration d'une 2^{ème} tranche de base minimum de CFE à 4 000 €, majoration de 5 % de la taxe sur les surfaces commerciales, hausse du taux de CFE pour rattraper en 2012 la moyenne nationale 2011) complétée de l'instauration d'un taux de taxe sur le foncier bâti de 0,50 %.

Dans un contexte de gel des dotations de l'Etat et de tension sur les charges de fonctionnement, une évolution adaptée de la fiscalité intercommunale sera nécessaire au-delà du mandat en cours pour conserver un niveau d'investissements suffisant, de niveau comparable à celui des années précédentes.

Notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements antérieurement programmés. Grâce, à la fois, à la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et à notre stratégie fiscale raisonnable et responsable mise en œuvre, nos capacités d'investissements préservées, autorisent, après l'achèvement d'une première phase, une certaine réorientation de nos capacités à investir.

Sur le moyen terme, les résultats des études et réflexions prospectives en cours pour actualiser le projet d'agglomération permettront cette réorientation des investissements - qui sur 2012 vise le PCET et plus particulièrement le développement économique qui doit bénéficier d'une attention spécifique dans ce contexte de ralentissement de l'activité en général.

Les orientations budgétaires 2012 concilient ainsi nos exigences de dynamisme et de maîtrise. Notre objectif est de continuer à travailler pour le présent et de préparer l'avenir du Grand Besançon, pour ses habitants et pour son territoire.

PLAN DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

- I. Les orientations stratégiques du Grand Besançon**
- II. Le contexte national et ses conséquences sur les finances locales**
- III. La situation financière du Grand Besançon : analyse rétrospective et prospective**
- IV. Les Orientations Budgétaires du Grand Besançon pour 2012**

I. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GRAND BESANÇON

I. « Des perspectives » pour préparer l'avenir du Grand Besançon

L'adoption du Schéma de Cohérence Territorial (ScoT) le 14 décembre dernier témoigne d'une vision partagée d'un territoire commun fait de projets ambitieux en adéquation avec le développement de l'aire urbaine bisontine. Mais cette dynamique n'est pas la seule à orienter nos investissements futurs.

Un travail important de prospective est mené à l'Horizon 2030 entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour permettre d'identifier les enjeux communs, les valeurs à défendre collectivement, les orientations de politiques futures et le positionnement de notre territoire dans son environnement plus large. Début 2013, cette réflexion devrait se traduire par une stratégie d'Agglomération renouvelée adossée à une prospective financière adaptée et réaliste.

Cette mise en perspective de nos politiques publiques s'inscrit en complémentarité avec des démarches similaires à la DATAR (Territoires 2040) et à la Région (Franche-Comté 2040). Nos orientations et nos projets anticiperont ainsi davantage leurs inscriptions dans le prochain CPER, la génération 2014-2020 des fonds structurels et le contrat d'agglomération avec la Région.

Ils contribueront également à l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire en cours de révision (SRADDT et SRDE) dans le cadre d'une démarche de cohérence renforcée entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

II. Les orientations à l'horizon 2020

Pour le Grand Besançon, ces orientations s'appuient sur des volontés qui s'inscrivent dans un territoire plus large (pôles métropolitains, projets d'infrastructures...) tout en adaptant nos politiques publiques aux évolutions économiques mais aussi aux évolutions de l'environnement parmi lesquelles le réchauffement climatique et la crise énergétique figurent au premier rang. Elles visent à prendre en compte à la fois des enjeux d'accessibilité et d'attractivité du territoire mais aussi à répondre aux besoins sociaux, culturels et de qualité de vie des habitants.

L'organisation de l'armature urbaine et économique reste un objectif capital à travers l'équilibre entre le cœur d'agglomération et les pôles d'avenir mais aussi par la prise en compte des enjeux de reconstruction de la ville sur la ville (évolution des friches tertiaires, requalification des ZAE). Organiser l'espace nécessitera par ailleurs d'articuler les qualités et « prestations » des espaces peu denses avec celles de l'armature urbaine et économique.

A/ Economie : investir dans la Stratégie économique et intensifier les liens entre la recherche, les activités et les espaces économiques

Face à la persistance des crises économique et financière, l'année 2012 verra un investissement particulier dans la stratégie 2015 « Grand Besançon Entrepreneurial, technologique et tertiaire ».

Afin d'accompagner l'entrepreneur tout au long de son parcours, un nouvel espace de sensibilisation technologique dédié à la thématique du temps et de la mobilité sera lancé sur le futur parc Besançon Franche-Comté.

Afin d'offrir aux entreprises de bonnes conditions d'implantation et de développement, une montée en puissance des investissements d'équipements du SMAIBO est programmée (mise à niveau des voiries) ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'investissement pour les volets assainissement et acquisition foncière de la ZAC Auxon et une subvention d'équilibre du Parc Auxon. L'appui au développement de l'aéroport de Dole Tavaux, l'acquisition de maisons dans le cadre du projet des Portes de Vesoul et les projets de requalification des espaces d'activités et de locaux dégradés constituent également des projets majeurs.

Le soutien à la formation, à l'innovation et à la recherche se traduira concrètement par les projets de recherche sur la santé et le vieillissement, le FIE et l'appui aux projets innovants au titre du Grand Emprunt.

Pour le moyen terme, de nouvelles perspectives invitent à s'appuyer davantage encore sur le « levier » de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert de technologie. La diversification des activités pourrait se poursuivre : développement des filières et activités à potentiel (santé, horlogerie-luxe, services...) à partir du savoir-faire technologique, analyse des potentialités de l'économie créative et culturelle, valorisation économique des infrastructures numériques... La stratégie globale des espaces économiques est à adapter à ce niveau d'ambition : pilotage de l'offre économique, requalification et réhabilitation des ZAE, reconversion des friches tertiaires, administratives et industrielles...

B/ Transports et infrastructures : saisir les opportunités et déployer notre offre de transports

Le Grand Besançon poursuit la réalisation progressive du système TCSP adopté en 2005 : axe Auxon-Viotte, tramway, pôles d'échanges, parking relais... Ces opérations structurantes appuient le déploiement du réseau Ginko (DSP et marchés affréteurs). Elles s'accompagnent du développement de modes complémentaires : le cyclable, le covoiturage, Autocité et Vélocité...

Une réflexion traitera des perspectives de re-structuration du réseau Ginko au regard du système TCSP, de la valorisation du lien entre transport, urbanisation et équipements, de l'adaptation du réseau Ginko aux besoins des habitants et aux besoins que pourraient générer des évolutions du périmètre d'agglomération... De même, une réflexion est à conduire sur l'amélioration des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des usagers (conseil en mobilité).

Des opportunités s'ouvrent à nous qui concernent l'accessibilité de notre aire urbaine : l'achèvement du contournement routier (Amitié-Beure), la collaboration avec d'autres AOT pour adapter l'offre TER, la réflexion sur l'opportunité de notre participation à la 2^{ème} phase de la LGV Est, le raccordement à l'Euro Airport, la desserte aérienne régionale...

C/ Environnement : le PCET est au cœur de notre action ainsi que la recherche de valeurs ajoutées économiques

Le Plan Climat Energie Territorial met l'accent sur une ambitieuse politique de rénovation thermique des logements anciens pour lutter contre la précarité énergétique. Une Agence Locale de l'Energie pourrait voir le jour afin de convaincre et d'accompagner les acteurs économiques et les ménages.

Le développement des circuits courts montera en puissance en s'appuyant sur une agriculture périurbaine innovante (maraîchers...). L'étape suivante pourrait porter sur l'intégration entre environnement et économie, par exemple en accompagnant les projets en matière « d'énergie verte » et de valorisation technique du bois dans l'habitat. Enfin, la Charte paysagère des collines de la Vallée du Doubs et la réduction de la production de déchets par la redevance incitative constituent d'autres points forts de notre politique environnementale.

D/ Habitat : s'appuyer sur la révision du PLH pour diversifier nos modes d'habitat et préparer l'après PCET

La redéfinition du PLH, en prolongement de sa territorialisation, intégrera les enjeux suivants : accessibilité aux transports collectifs, lutte contre l'étalement urbain, accessibilité aux espaces verts d'agrément et aux espaces naturels... Elle devra combiner ces objectifs avec la dimension sociale : aides à l'accession, développement de l'habitat spécifique pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées...

Au delà du PCET, une montée en puissance de la rénovation thermique sur le patrimoine public et privé est nécessaire (60 000 logements anciens à réhabiliter). La réflexion devra aussi porter sur la diversité dans l'accès au logement, le caractère évolutif de l'habitat, l'offre de services et de commerces... Autant d'approches qui offrent l'opportunité d'un saut qualitatif vers un habitat et un urbanisme innovants : petit collectif, autopromotion, habitat groupé, mixité, intergénérationnel...

E/ Tourisme et culture : des équipements destinés à rayonner sur des espaces élargis

Le schéma de développement touristique intègre comme première étape la mise à niveau des équipements fluviaux et la valorisation du musée de Nancray. Il appelle aussi d'autres perspectives : une promotion touristique à l'échelle du Centre Franche-Comté, en lien avec la Suisse, et la mise en marché de séjours touristiques à cette échelle.

La politique culturelle se concentre sur le pôle que constituent la Cité des Arts et de la Culture, le CRR, son projet d'établissement et le renforcement du réseau d'enseignement musical.

II. LE CONTEXTE NATIONAL ET SES CONSEQUENCES SUR LES FINANCES LOCALES

I. Le contexte économique national : des perspectives inquiétantes pour 2012

L'INSEE prévoit une phase de récession du PIB de la France au 1^{er} trimestre 2012 (- 0,1 %) puis un léger rebond au trimestre suivant (+ 0,1 %). L'OCDE anticipe une croissance quasi-nulle sur l'année 2012. Bien que le FMI, en décembre 2011, ait prévu une progression du PIB national de 1,4 %, il est prévu que l'institution révisé « probablement à la baisse » cette prévision.

Ce contexte a conduit le gouvernement à fixer à 1 % son hypothèse de croissance annuelle pour travailler sur la Loi de Finances 2012. Un réajustement à la baisse (soit + 0,5 % de croissance), annoncé par le Président de la République le 29 janvier 2012, pourrait intervenir d'ici quelques semaines en Loi de Finances 2012 rectificative. Le plan de rigueur présenté par le Premier Ministre en novembre 2011, qui s'est notamment traduit par le relèvement du taux réduit de TVA à 7 % pour une grande partie des biens et services concernés et la diminution de 200 M€ des dotations versées aux collectivités, s'inscrit dans ce contexte.

Il est pour le moment impossible d'évaluer l'impact du ralentissement économique sur les entreprises du Grand Besançon. Cependant, en termes de recettes, le produit de CVAE 2012 correspond aux déclarations issues de l'activité 2010. Par conséquent, le ralentissement actuel ne devrait pas peser sur l'évolution des bases de 2012. Mais la CVAE, très dépendante de la conjoncture économique, n'évoluera pas de manière très dynamique au cours des prochaines années. Le ralentissement observé dès 2011 pourra impacter l'évolution des bases de CFE 2012. Le versement transports, fondé sur la masse salariale des employeurs, est quant à lui directement lié à l'activité en temps réel et à ses effets sur le niveau d'emploi.

Par ailleurs, la crise des dettes souveraines qui touche la zone euro (dont la France et l'Allemagne) impacte les marchés financiers en entraînant une dégradation des taux d'intérêts. Les agences de notation ont dégradé la note « AAA » accordée à la France et sanctionnent sa capacité à rembourser ses emprunts, ce qui se traduira par une nouvelle hausse des taux d'intérêts pour lesdits emprunts. La France empruntait déjà à des taux 80 % plus chers que ceux de l'Allemagne, ce qui reflétait le manque de confiance des investisseurs dans l'économie et les finances étatiques.

Pour les collectivités, les emprunts souscrits en 2012 seront donc plus chers que les années précédentes, ce qui est la conséquence de la dégradation des conditions de financement en France : ce qui vaut pour l'Etat a des conséquences sur les banques, et donc sur les collectivités. De plus, la crise a entraîné une raréfaction de la liquidité bancaire, ce qui se traduit par une offre plus limitée en termes de volumes et de durées des financements proposés par les banques aux collectivités. La Banque Centrale Européenne a décidé de diminuer ses taux directeurs, ce qui se traduit par une baisse des indices monétaires de la zone euro (Euribor, Eonia...), mais cette baisse ne suffit pas à compenser le renchérissement des intérêts généré par la hausse des marges fixées par les banques sur les nouveaux emprunts qu'elles accordent. Les futures normes bancaires de la réglementation dite « Bâle III » vont également dans le sens.... Selon la banque Dexia, il manquera au total 8 à 12 Md€ de financement au secteur public local sur les 22 Md€ de besoins estimés pour 2012.

II. Les finances de l'Etat sont dans une situation grave après des décennies de manque de rigueur associée à une politique fiscale réduisant les recettes

Le « Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques » présenté par la Cour des Comptes l'été dernier est très clair : le déficit public (c'est-à-dire ce qu'il a manqué l'an dernier dans les caisses publiques pour payer les dépenses de l'année) n'est pas pire que celui de 2009, qui était exceptionnellement élevé, en raison de la récession connue cette année-là. Il s'élève à 7,1 % du PIB en 2010 (5,7 % à fin 2011).

La crise est « responsable de 38 % du déficit ». Tout le reste est de « nature structurelle et résulte largement de mesures discrétionnaires », autrement dit de choix politiques. Le déficit s'explique par le niveau des dépenses publiques ordinaires, « qui sont restées quasiment au niveau de 2009, alors qu'elles ont diminué dans les autres pays européens ».

Face à ces dépenses stables, « les baisses d'impôt ont aggravé le déficit, notamment la suppression de la taxe professionnelle ». La Cour juge « coûteuse » cette dernière réforme. Pour la seule année 2010, elle aurait fait perdre 8 Md€ à l'Etat, au profit des entreprises ».

Plusieurs raisons expliquent ce dérapage. La première était connue : elle tient à l'annulation, par le Conseil constitutionnel, de la taxe carbone et surtout de la taxation des professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux (BNC). La deuxième raison n'avait pas été anticipée. Le gain des entreprises représente la différence entre ce qu'elles auraient dû payer de taxe professionnelle et ce qu'elles acquittent finalement via la nouvelle cotisation économique territoriale. Or, la TP qu'elles auraient dû payer s'il n'y avait pas eu de réforme a été largement sous-estimée alors que les nouvelles recettes CVAE ont eu tendance, elles, à être surestimées.

III. Les collectivités, encore davantage que l'an dernier, sont sollicitées dans l'effort de redressement des finances publiques

Par rapport aux prévisions de la version initiale du PLF 2012, le Gouvernement a décidé d'impliquer plus encore les collectivités dans le cadre des mesures de réduction des déficits et de la dette du budget national (Etat et organismes sociaux). Il a ainsi décidé d'amputer de 200 M€ les concours étatiques à destination des collectivités (qui représentent 20 % de ses dépenses totales).

De la sorte, les réductions de dépenses qu'il décide se traduisent par des diminutions de ressources pour les collectivités locales. Ce sont donc elles, au final, qui sont impactées par l'effort budgétaire engagé par l'Etat. Il doit être rappelé que la réduction des concours financiers aux collectivités locales va à l'encontre de la Loi de programmation des finances publiques 2011-2013, qui prévoyait que « les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, hors FCTVA, seraient stabilisés en valeur sur la période 2011-2013 ».

Le Gouvernement met ainsi à contribution les collectivités locales pour la réduction des déficits et de l'endettement, alors même que les collectivités ne contribuent qu'à 10 % (fin 2010) de la dette publique totale et que cette dette est saine car elle ne finance que des investissements. Il convient en effet d'observer que les collectivités contribuent à 75 % de l'investissement public. Il est vrai que, contrairement à l'Etat, elles ne peuvent emprunter pour rembourser leur dette ou payer les traitements des fonctionnaires. Il est souhaitable, en outre, de rappeler que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux collectivités de voter leurs budgets en équilibre pour chacune des deux sections et leur interdit l'emprunt pour financer la section de fonctionnement.

Concrètement pour le Grand Besançon, depuis 2009, les dotations de fonctionnement ont déjà diminué. Le gel des dotations se traduit chaque année par des diminutions nettes de plus en plus fortes. Les comparaisons sont difficiles à partir de 2011 car le périmètre de la Dotation globale de fonctionnement a changé en raison de la réforme de la taxe professionnelle (retrait du produit de la TASCOM, compensation France Télécom). Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs (périmètre et compétences constants), ce sont - 2,1 M€ de pertes pour le Grand Besançon en moyenne chaque année entre 2012 et 2018 et - 2,4 M€ lorsqu'on prend également en compte la diminution des allocations compensatrices. Les pertes annuelles s'accroissent de façon exponentielle en fin de période. Sur 2012, cette perte est évaluée à 1,2 M€ soit 1,4 M€ en prenant en compte la diminution des allocations compensatrices, pour arriver à 3,9 M€ en 2018.

IV. Les achats orientés à la hausse

L'indice des dépenses communales calculé par l'AMF démontre un taux de progression (+ 1,8 %) supérieur de 0,1 point à l'inflation hors tabac.

Le plan de rigueur impacte les collectivités, notamment par l'augmentation du taux réduit de TVA. Certaines dépenses sont ainsi revues à la hausse, mais surtout sont répercutées sur l'usager lorsque la CAGB n'est pas consommateur final du bien ou du service concerné : c'est notamment le cas des transports et des déchets, services pour lesquels tous les usagers seront touchés indépendamment de leurs capacités contributives.

L'impact des dernières annonces du Président de la République en date du 29 janvier 2012 sur la mise en place d'une TVA « sociale », à compter d'octobre 2012, n'est pas intégré dans nos OB 2012.

V. Bilan de l'année 2011 en matière fiscale

Outre le gel des dotations, l'autre élément fondamental sur les prévisions de recettes est l'impact de la réforme de la taxe professionnelle. Après 2010 qui fut une année de transition avec le versement d'une « compensation relais » pour les collectivités, l'année 2011 est celle de la perception par ces mêmes collectivités des recettes de remplacement et de la mise en œuvre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Avant la réforme fiscale, la TP représentait 100 % des recettes fiscales du Grand Besançon. Désormais (CA prévisionnel 2011) les impôts sur les entreprises entrent pour environ 55 % dans nos recettes fiscales et le Grand Besançon ne conserve un pouvoir de taux que sur la moitié de cette part. Quant aux impôts ménages, ils constituent environ 45 % de nos recettes fiscales.

Lors du dernier versement des produits fiscaux à la CAGB, un décalage très conséquent a été constaté entre les notifications définitives de taxe d'habitation et de TASCOM transmises par les services fiscaux et les produits réellement perçus. Concernant la TH, l'origine du décalage se trouve dans le mécanisme de correction des abattements individuels : créé pour que le transfert de la part départementale de TH vers les EPCI soit neutre pour chaque contribuable, ce mécanisme devait aboutir dans certains cas à des corrections négatives. Le mécanisme mis en place par l'Etat a ramené à zéro les corrections négatives résultant de la politique d'abattements du Grand Besançon, postérieurement aux notifications d'avril 2011. La 4^e Loi de Finances Rectificative pour 2011 a validé cette non-prise en compte des corrections négatives, appliquée rétroactivement aux impositions 2011 : la DRFIP a confirmé aux services de la CAGB le lien de causalité entre cette disposition et la recette 2011 inférieure aux notifications. Concernant la TASCOM, le produit prévisionnel 2011 était calqué sur celui de 2010, mais une diminution des bases d'imposition a été constatée par les services fiscaux. Cette information n'a pu être connue qu'en décembre 2011, car la DRFIP n'a obtenu les données nécessaires qu'en fin d'année.

Ainsi, la moindre recette de TH constatée s'élève à - 772 785 € en 2011 et celle de la TASCOM à - 100 846 €.

Au total, ce sont donc 873 631 € de produits fiscaux qui ont été notifiés et qui ne sont pas perçus.

L'année 2011 a également été la première année de prélèvement du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**. Pour mémoire, celui-ci correspond à la différence entre les ressources transitoires perçues par la CAGB en 2010 pour remplacer la taxe professionnelle (compensation-relais et allocations compensatrices) et les ressources que la CAGB aurait perçues si elle bénéficiait de la nouvelle fiscalité mixte dès 2010. Ces dernières étant plus élevées, la différence (4,2 M€) est prélevée par l'Etat pour être reversée à des collectivités dont les ressources issues de la réforme sont inférieures à celles qu'elles percevaient auparavant.

Ce sont donc 4,2 M€ de prélèvements fiscaux sur les entreprises et les ménages du Grand Besançon qui sont reversés à d'autres collectivités, pourtant plus riches fiscalement : les bénéficiaires du FNGIR sont les collectivités qui avaient des bases de TP plus importantes, ou qui pratiquaient des taux de TP plus élevés.

Le prélèvement au titre du FNGIR n'a pas été indexé en Loi de Finances, mais pourrait subir des ajustements en 2012 et 2013 du fait des discussions actuelles concernant la répartition du produit de CVAE (y compris sur les ressources théoriques 2010). L'incertitude est entière concernant l'évolution de certaines recettes fiscales de remplacement : CVAE et IFER notamment. Une plus forte volatilité que celle de la taxe professionnelle est toutefois attendue de ces nouvelles recettes, plus sensibles à la conjoncture économique.

VI. Les réformes pour 2012 : péréquation et révision des valeurs locatives

A/ La péréquation

La nouvelle fiscalité professionnelle génère des inégalités encore plus élevées qu'à l'époque de la TP : l'Île-de-France concentrait auparavant 22 % des recettes de TP, mais bénéficie aujourd'hui de 33 % des recettes de CVAE, ce qui est en partie dû à la présence de nombreux sièges sociaux d'entreprises qui génèrent comptablement la valeur ajoutée, base de cette taxe.

Afin d'organiser une péréquation horizontale (les collectivités les plus riches prélevées au profit des plus pauvres), l'État a mis en place le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) qui sera abondé de manière progressive à partir de 2012 (150 M€) pour arriver en régime de croisière en 2016, date à laquelle ce fonds préleverait et reverserait 2 % des recettes des communes et EPCI (environ 1 Md€). Le prélèvement sera basé sur le potentiel financier agrégé des « ensembles intercommunaux » (EPCI et leurs communes membres) pondéré par un logarithme afin de ne pas pénaliser les grandes villes et reversé aux ensembles considérés comme défavorisés (en fonction de leur potentiel financier agrégé, de leur effort fiscal et de leur revenu moyen par habitant).

Il est trop tôt à ce jour pour savoir si le Grand Besançon sera contributeur et/ou bénéficiaire de ce fonds, en l'état actuel de la législation et de la situation financière et fiscale de la CAGB. Les notifications officielles concernant le FPIC sont annoncées pour fin mars à début avril 2012.

La Loi de Finances intègre par ailleurs une clause de revoyure du FPIC dont l'échéance est fixée à 2015.

En revanche l'avenir du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) est très incertain et constitue un risque budgétaire important (1,86 M€ de recettes pour le Grand Besançon en 2011). Ce fonds était auparavant prélevé par le Conseil Général sur les collectivités où sont implantés des « établissements exceptionnels » (centrales électriques...), puis réparti selon des critères de péréquation définis par le Conseil Général. Depuis la réforme de la TP, le prélèvement au titre de ce fonds a été supprimé, mais l'État a versé aux Conseils Généraux une dotation pour alimenter ce fonds à hauteur de son montant 2010.

En période de rigueur budgétaire nationale et suite à la réforme de la TP, il est probable que l'État choisisse de diminuer, voire de supprimer, sa dépense au titre de ce fonds dans les années à venir.

B/ La révision des valeurs locatives

L'analyse fiscale du Grand Besançon met en évidence des disparités très fortes de valeurs locatives moyennes des logements entre les communes du Grand Besançon, allant de 1 756 € à 5 715 €. Seule une révision de celles-ci permettrait d'assurer une plus grande équité entre contribuables. On ne peut que regretter que le travail exhaustif effectué en 1991 n'ait pas eu de mise en œuvre concrète.

L'ouverture du chantier sur cinq territoires « test » (Bas-Rhin, Haute-Vienne, Hérault, Paris et Pas-de-Calais) en 2011, puis sa généralisation sur tous les territoires, est une heureuse nouvelle. Elle est toutefois à relativiser, car elle ne concernera que les locaux professionnels et commerciaux.

Le système en vigueur avant la réforme consiste à déterminer la valeur locative de chaque local en le comparant à un local-type dans chaque commune (ou dans certains cas en faisant référence au bail en vigueur au 1^{er} janvier 1970). La réforme prévoit un nouveau découpage par secteurs homogènes, en fonction du marché locatif, et prévoit un tarif au m² dans chaque secteur, ainsi qu'un coefficient de localisation pour tenir compte des situations géographiques particulières. La surface des locaux est pondérée en fonction de l'utilisation de chaque pièce (magasin, réserve...).

Nouvelle valeur locative = tarif au m² x surface pondérée x coefficient de localisation

L'impact de ces nouvelles bases sur l'imposition perçue par le Grand Besançon n'interviendrait qu'en 2014. Cette réforme serait menée à produit constant : la taxation de chaque local serait modulée pour diminuer les inégalités, mais elle serait également pondérée pour neutraliser le produit fiscal perçu par la CAGB. La révision ne génèrera donc pas de produit de CFE supplémentaire pour la CAGB lors de sa mise en place.

Le transfert de charges fiscales entre contribuables est pour l'instant impossible à évaluer, mais pourrait s'avérer important dans certains cas.

Il est à noter que le rapport que le Gouvernement devait remettre au plus tard le 30 septembre aux Parlementaires (en vertu de la Loi de Finances pour 2011) vient seulement d'être remis le 31 janvier 2011. **Le gouvernement semble hésiter à transformer les résultats des déclarations en revalorisations effectives des bases, comme lors de la première tentative de révision en 1991 à l'issue de laquelle les bases n'ont finalement pas été revalorisées.**

Tel est donc le panorama national dans lequel évolue le Grand Besançon. Il influe sur les choix à venir et impacte la situation financière prospective de la Communauté d'Agglomération.

III. LA SITUATION FINANCIERE DU GRAND BESANCON : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

I. Analyse rétrospective consolidée

A/ Des niveaux d'épargnes consolidées satisfaisants (budget principal et budgets annexes hors déchets / CA 2011 prévisionnel) et un effet ciseau interrompu depuis 2009

Montants (K€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	CA 2011
Impôts et taxes	44 848	49 133	53 637	54 844	59 217	61 343	63 462	71 830	74 631	82 587
dont fiscalité (TP ou réformées)	31 292	35 303	38 264	39 166	40 764	41 765	42 732	44 882	45 658	52 479
dont fiscalité après prélèvement FNGIR										48 314
dont VT	13 413	13 482	15 241	15 546	18 319	19 420	20 636	26 853	28 854	30 008
dont autres	143	348	132	132	134	158	94	95	119	100
Dotations et participations	25 151	24 375	30 238	33 318	28 204	30 344	29 706	29 258	29 629	30 591
dont DGF	9 775	7 364	20 772	20 922	21 133	21 745	22 532	22 444	22 337	23 328
dont DGF à périmètre constant									22 337	21 825
dont compensations fiscales	14 409	13 874	884	1 312	1 312	1 337	1 297	1 086	1 103	1 643
dont DGD (2010 : régularisation TVA en dép. et recettes)			248	405	278	249	276	276	873	291
dont autres (FDPTP, prestation transports scolaires, reversement REOM/TEOM avant 2006 ...)	967	3 137	8 582	11 084	5 759	7 262	5 601	5 452	5 316	5 329
Produits des services et domaine	7 610	8 145	7 780	4 778	2 356	2 812	3 025	4 326	4 679	5 295
Autres produits de gestion courante et divers	242	56	52	72	306	368	0	0	0	0
Produits exceptionnels	17	10	418	580	56	319	810	5 270	48 372	11 144
Dont régularisation DSP									42 682	0
dont libération provision de VT							301	5 007	5 189	10 177
dont libération provision nouveau CRR									0	0
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	77 868	81 719	92 125	93 510	90 139	95 186	97 003	110 684	157 311	129 617

Charges à caractère général et de gestion courante	37 987	44 090	51 262	50 664	40 918	43 721	44 551	44 800	89 653	47 543
Dont régularisation DSP									42 682	
Charges de personnel	1 642	2 498	3 025	3 884	8 582	10 060	11 152	11 474	11 777	11 665
Charges d'atténuation	27 350	27 158	26 689	26 728	24 143	24 148	24 242	23 788	23 678	28 364
Dont DSC versée	2 359	2 359	2 358	2 465	2 596	2 722	2 853	2 958	3 025	3 287
Dont AC versée	24 911	24 666	24 096	24 096	21 271	21 143	21 143	20 527	20 527	20 527
Dont FNGIR										4 165
Ch. exceptionnelles	311	4	557	776	3 054	5 039	3 776	11 357	13 021	12 576
dont constitution provision de VT					2 261	4 760	3 219	11 063	12 023	12 443
dont constitution provision nouveau CRR									357	64
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	67 290	73 750	81 533	82 052	76 697	82 968	83 721	91 419	138 129	100 148

EXCEDENT BRUT COURANT	10 872	7 963	10 731	11 734	16 440	16 938	16 218	25 352	16 149	30 901
EXCEDENT BRUT COURANT retraité de régularisation DSP									26 510	30 901
EPARGNE DE GESTION	10 578	7 969	10 592	11 458	13 442	12 218	13 282	19 265	19 182	26 469
Intérêts de la dette	492	426	561	850	943	926	894	731	1 023	1 161
EPARGNE BRUTE	10 086	7 543	10 031	10 608	12 499	11 292	12 388	18 534	18 159	28 308
Remboursement en capital	1 334	1 237	1 576	1 682	2 165	2 192	2 403	2 357	2 348	2 487
EPARGNE NETTE	8 752	6 306	8 455	8 926	10 334	9 100	9 985	16 177	15 811	25 821

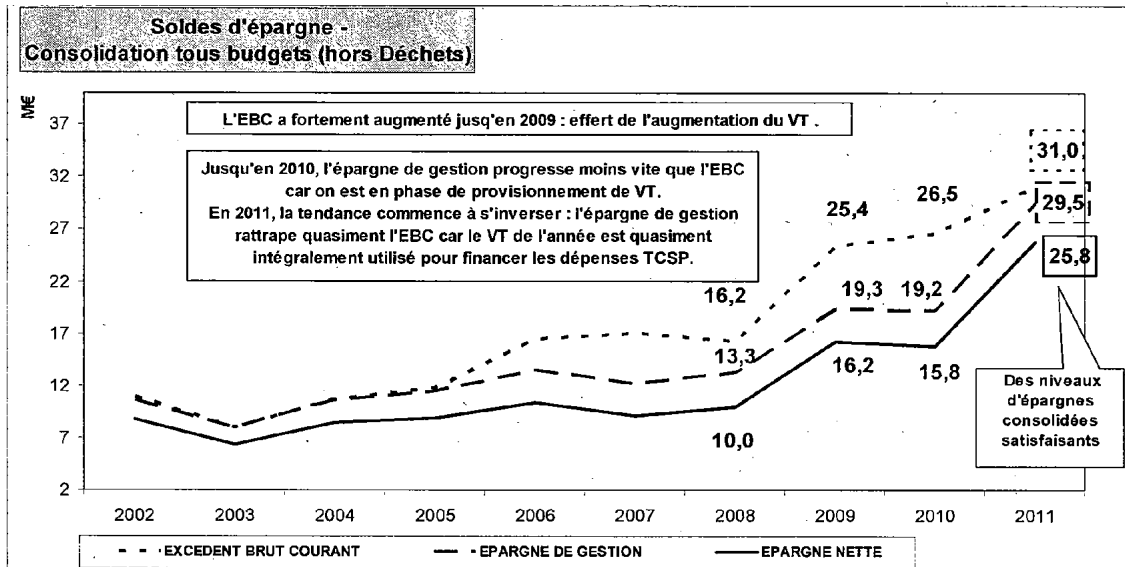
Consolidation avec retraitement des flux croisés entre budgets.

Evolution 2011/2010 souvent non significative du fait de l'impact de la réforme de la TP (prélèvement FNGIR), de la réforme du périmètre de la DGF (Remboursement France Télécom et Prélèvement TASCOT) et de la régularisation TVA sur le budget annexe Transports

La situation financière actuelle du Grand Besançon au regard des soldes d'épargne consolidée est bonne. Le Grand Besançon dispose d'un bon niveau d'autofinancement (épargne nette de 25,8 M€), qui est une garantie de la capacité à assumer les emprunts actuels et futurs.

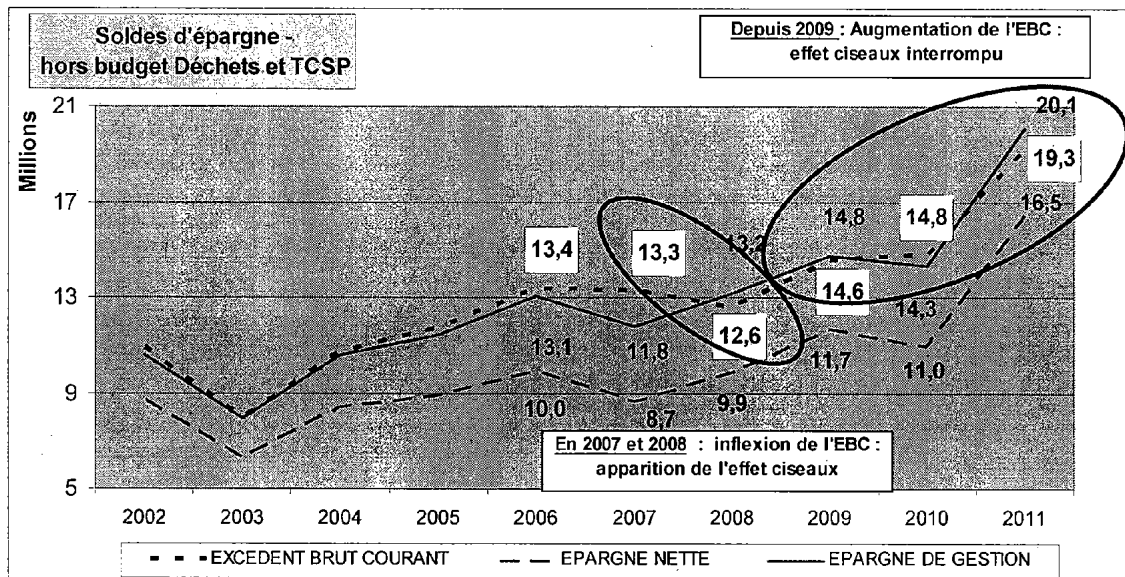
Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

12/39



A noter que l'EBC 2010 a été retraité de l'opération ponctuelle (équilibrée en dépenses et recettes) de la régularisation TVA sur la DSP transports.

Comme le montre le graphique ci-dessus, les épargnes consolidées (tous budget hors Déchets) sont conditionnées de façon importante par les opérations de constitution et de libération du produit de VT. Ainsi les épargnes retraitées des opérations liées au projet TCSP présentées ci-après permettent de mieux appréhender la situation financière du Grand Besançon.



A noter que l'EBC 2010 a été retraité de l'opération ponctuelle (équilibrée en dépenses et recettes) de la régularisation TVA sur la DSP transports.

Les augmentations progressives du taux de taxe professionnelle, entre 2001 et 2009 étaient indispensables pour stabiliser le niveau d'épargne et maintenir la capacité d'intervention du Grand Besançon. Malgré cela, le taux de taxe professionnelle en 2009 était toujours inférieur de 10 % au taux moyen des communautés d'agglomération françaises. La stratégie fixée en 2008, qui consistait à augmenter progressivement le taux de TP de 10 % en 10 ans, d'ici à 2018, était particulièrement appropriée.

La réforme de la taxe professionnelle a contraint à revoir cette stratégie. En 2010, année de transition de la réforme de la TP, le Grand Besançon a perçu une compensation relais de 45,5 M€ (hors rôles supplémentaires). Bien que cette compensation soit supérieure au montant de TP perçu en 2009 (44,9 M€), ce produit 2010 n'a pas compensé intégralement la suppression de la TP. **En 2010, sans cette suppression, le Grand Besançon aurait perçu un produit total de 46,8 M€, soit un préjudice pour le Grand Besançon de - 1,4 M€** correspondant notamment au fait que le calcul de la dotation de compensation s'est fait sur la base du taux de 2009, plafonné à une augmentation de + 1 % par rapport au taux de 2008 et limité à l'assiette foncière des entreprises.

En 2011, première année de mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, le Grand Besançon a pris des décisions fiscales nécessaires (fixation d'une première tranche de base minimum de CFE à 2 000 €, hausse du taux de CFE au niveau des moyennes nationales, harmonisation de la politique d'abattements). Sans ces choix, les nouvelles recettes du panier fiscal couplées au gel des dotations de l'Etat n'auraient pu dégager ces niveaux d'épargne.

Les ressources dépendant directement de l'Etat ont diminué chaque année depuis 2008. En 2011, le gel annoncé des dotations de l'Etat (DGF) s'est traduit par une diminution de ces recettes (à périmètre constant avant la réforme) de - 512 K€. La part importante des dotations dans les ressources du Grand Besançon est un facteur de risque pour la consolidation des équilibres futurs.

Le graphique ci-dessus des épargnes hors budgets Déchets et TCSP, qui neutralise l'ensemble des opérations de constitution et de libération de provision de VT, **permet de mettre en évidence que depuis 2009, l'effet ciseau est interrompu (l'EBC connaît une évolution maîtrisée et croissante).**

La hausse soutenue du besoin de financement des budgets annexes (Transports hors TCSP et CRR) est porteuse de tensions budgétaires qui se sont déjà manifestées par le passé. La baisse de la courbe de l'excédent brut courant matérialise l'effet ciseaux de 2007 et de 2008 et traduit une évolution plus rapide des dépenses courantes par rapport aux recettes courantes. **La situation a été rétablie à partir de 2009 grâce à la conjugaison d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement et à l'évolution des recettes fiscales en 2009 et en 2011.**

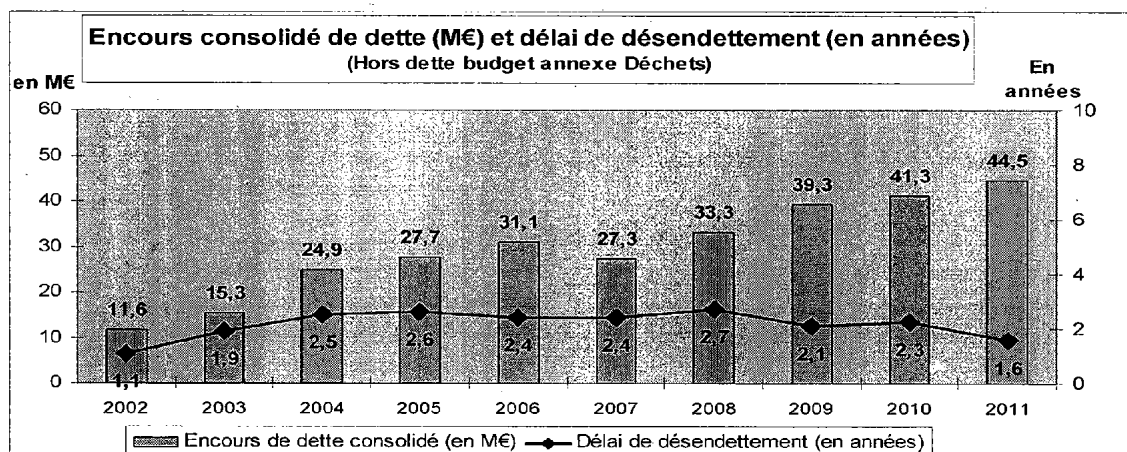
Après une année 2009 marquée par une croissance dynamique de la TP (+ 2 M€ d'EBC), les épargnes dégagées en 2010 ont connu une croissance moindre. C'était le fait notamment du manque à gagner de - 1,4 M€ de produit fiscal lié à la compensation relais versée pour cette année de transition de la réforme de la TP. Le respect du cadrage en fonctionnement des charges nettes de personnel du budget principal et des charges nettes de fonctionnement de l'administration générale et des compétences a été un facteur essentiel en 2010 pour préserver nos épargnes.

En 2011, les épargnes connaissent de nouveau une augmentation significative de + 4,4 € d'EBC. Malgré une légère augmentation des charges courantes de fonctionnement (+ 0,7 M€) due essentiellement au financement de l'acquisition de fibre optique pour le raccordement du « Data center » (1,3 M€), trois facteurs essentiels ont permis de retrouver des évolutions d'épargnes dynamiques :

- la hausse des recettes du bloc fiscalité/dotations (+ 3,6 M€) liée :
 - aux décisions fiscales relatives à la politique d'abattement de TH (+ 1,5 M€) et à la base minimum de CFE fixée à 2 000 € (+ 1,1 M€),
 - à l'élargissement du périmètre de la DGF : celle-ci est augmentée du remboursement du prélèvement France Télécom et diminuée du montant de TASCOM perçu par la CAGB, la différence s'élevant à + 1 M€ (à périmètre constant, le gel des dotations conduit à une diminution de la DGF de - 0,5 M€),
- le rebasage à la baisse (- 0,8 M€) de la partie forfaitaire de la nouvelle DSP Transports (application au 1^{er} janvier 2011) qui a compensé l'indexation,
- un produit de VT estimé dans l'attente des derniers montants de régularisation qui seront connus en février 2012 (+ 0,7 M€ pour la partie VT à 1,05 % - CA prévisionnel 2011) qui suivrait la progression de rattrapage des bases de + 4 % définie au BP 2011. A noter que le contexte actuel économique et financier ne présage pas de retrouver en 2012 ces évolutions de bases et qu'il est proposé, par mesure de prudence, de revoir à la baisse notre scénario prospectif de produit de VT.

C'est donc la troisième année que l'effet ciseaux est neutralisé. Mais la vigilance reste de mise. Une attention particulière doit toujours être apportée au respect des pactes de soutenabilité définis en 2010 sur les subventions d'équilibre des budgets annexes Transports (hors TCSP) et CRR.

B/ La situation de la dette consolidée au 31 décembre 2011 (prévisions)



Au compte administratif prévisionnel 2011, l'encours consolidé s'élève à **44,5 M€**. Le ratio encours/épargne brute qui mesure la capacité de la CAGB à rembourser sa dette à partir de son épargne est bas (**1,6 ans** en prévision 2011, alors que la moyenne nationale des groupements de communes était de 3,8 ans en 2010). Son évolution est contrôlée. Ce ratio témoigne de la bonne situation financière actuelle et d'un endettement maîtrisé qui permet d'envisager avec confiance un niveau de recours à l'emprunt suffisant pour compléter le financement des investissements à venir.

Par ailleurs, **l'encours de la dette du Grand Besançon ne comporte aucun emprunt toxique** dont le taux serait susceptible de dépasser les conditions normales des marchés financiers (voir rapport relatif à la gestion de la dette).

Comme toutes les communautés d'agglomération de création récente, **le Grand Besançon est en phase d'endettement**. A l'avenir, son endettement va logiquement progresser chaque année et ses ratios de dette vont donc être modifiés en niveau, tout comme l'épargne nette qui va diminuer chaque année sans que cela puisse être interprété comme un signe de « détérioration » de sa santé financière.

Le stock de dettes se stabilisera lorsque le premier emprunt réalisé par le Grand Besançon s'éteindra et pourra être remplacé par un nouvel emprunt de même niveau. Cet élément est fondamental : **la recherche du taux d'épargne aujourd'hui doit tenir compte du niveau futur de l'annuité, lorsque la dette sera stabilisée.**

C'est pourquoi le PPIF est un élément fondamental de notre stratégie financière.

C/ Le Grand Besançon affiche des résultats favorables au regard des moyennes nationales appréhendées au niveau du groupe territorial

Il est difficile de comparer les communautés d'agglomération entre elles, car elles n'ont pas toutes les mêmes compétences, ni les mêmes modes de gestion, ni le même « âge » et donc leurs dettes ne sont pas de même maturité. C'est pourquoi l'interprétation des ratios légaux qui seront présentés en annexe du rapport du budget primitif 2012 peut être analysée de façon erronée.

De surcroît, il n'existe plus de données nationales consolidées depuis 2005 (les ratios récents ne portent que sur le budget principal !). En outre, la bonne santé financière d'une agglomération s'analyse sur le périmètre du « groupe territorial » (communauté d'agglomération + communes membres), en particulier en situation de Taxe Professionnelle Unique. Le niveau des ratios des communes et de l'EPCI ne témoigne en effet que du niveau des transferts de compétences. Ces limites d'usage doivent être posées avant toute analyse des ratios.

Le tableau ci-dessous montre que notre groupe territorial affiche des résultats favorables au regard des moyennes nationales :

- bien que le niveau des recettes soit légèrement inférieur à la moyenne, le niveau des dépenses (fonctionnement et investissement) du groupe territorial est proche de la moyenne,
- le territoire est plutôt moins endetté que la moyenne,
- le ratio de désendettement (Encours/Epargne brute) est inférieur à la moyenne.

€ par habitant	Budget principal - territoire de la CAGB - 2009 & 2010						Budget principal - France - 2009		
	CAGB		Communes de la CAGB		TOTAL		CA	Com. des CA	TOTAL
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009		
Recettes Réelles Fonct.*	280	284	1 121	1 132	1 401	1 416	396	1 274	1 670
Dépenses Réelles Fonct.*	189	191	926	941	1 115	1 132	319	1 096	1 415
CAF	91	93	196	191	286	284	77	178	255
Encours de dette	178	177	720	734	898	911	323	1 023	1 346
Encours de dette / CAF	2,0	1,9	3,7	3,8	3,1	3,2	4,2	5,7	5,3
Dépenses d'Equipement**	111	70	354	355	465	425	135	317	452

* hors reversements de fiscalité pour les CA et hors provisions
 ** 20, 21, 23 (yc 204)

La CAF est proche de la notion d'épargne brute. Elle est calculée hors provision VT.

Les ratios légaux du Grand Besançon seront présentés en annexe lors du BP 2012.

II. Analyse projective consolidée

Afin d'assurer le financement des projets structurants pour le développement du Grand Besançon, une maîtrise budgétaire rigoureuse doit être poursuivie. Même si nous n'avions pas décidé du tramway, les contraintes budgétaires s'imposeraient à nous de la même façon.

Depuis 2007, ces exigences de bonne gestion portent sur :

- une constance sans faille dans la maîtrise des charges de fonctionnement avec un plafond de 3 % par an maximum pour l'évolution des charges nettes de personnel et de 0 % par an pour l'évolution des autres charges courantes,
- la maîtrise du niveau et de la progression des subventions d'équilibre aux budgets annexes par le biais du respect des pactes de soutenabilité financière définis en 2010.

A/ En période d'incertitudes et donc de risques, le Grand Besançon maintient en 2012 sa vigilance sur le respect de ses pactes de soutenabilité financière sur ses budgets annexes Transports (hors TCSP) et CRR

1. Le pacte de soutenabilité du budget annexe Transports (hors TCSP) fragilisé

Concernant le Budget annexe Transports (hors TCSP), le pacte réside dans la remise à plat de l'offre globale de transports hors TCSP afin d'obtenir une subvention d'équilibre transports (hors TCSP) limitée à environ 10-11 M€ à horizon 2014.

En décembre 2010, lors du choix du nouveau candidat pour la DSP Transports urbains (à compter du 1^{er} janvier 2011) et des nouveaux titulaires des marchés d'affréteurs, **il a été vérifié que la nouvelle contribution forfaitaire sur les transports urbains (indexée sur une évolution rétrospective des indices d'indexation) et les nouveaux contrats de marchés des transporteurs périurbains permettaient de respecter ce pacte de soutenabilité.** Ainsi, la subvention d'équilibre Transports hors TCSP était estimée en 2014 à un niveau proche de 10,6 M€ (délibération du 17 février 2011 sur les Orientations budgétaires 2011).

En 2011, première année d'exploitation du nouveau délégataire, **l'envolée exceptionnelle des prix des carburants et une augmentation réglementaire des cotisations salariales ont conduit à réviser à la hausse notre prévision budgétaire (+ 650 000 €)** et à voter un avenant à la DSP pour créer un nouvel indice d'indexation : l'indice Gaz Naturel pour Véhicule (GNV). Cet indice, associé à la formule d'indexation, a pour objectif de réduire le poids de l'actualisation de l'indice gazole et permettre ainsi une plus grande cohérence de l'évolution de la contribution face aux évolutions des cours des matières premières. L'intégration de ce nouvel indice a permis de minorer le montant de l'actualisation d'environ 95 000 € HT en 2011.

En cas de poursuite de ces évolutions des indices d'indexation après 2011, le pacte de soutenabilité pourrait être fragilisé. Ainsi il conviendra de prendre des mesures fortes pour assurer le respect de ce pacte ; Il faut s'interdire de sortir de la fourchette de 10-11 M€ de subvention d'équilibre au budget principal en 2014.

C'est l'hypothèse retenue dans le PPIF 2012-2016 qui reprend les niveaux de DSP et marchés affréteurs du PPIF de mars 2011.

2. Le pacte de soutenabilité du budget annexe CRR conforme à celui adopté en 2011

Par délibération communautaire du 31 mars 2011, le projet d'établissement 2011-2016 du CRR a été accepté ainsi « que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre » inscrits au PPIF 2011-2016. Au regard des demandes budgétaires actuelles qui ont permis d'affiner notamment les charges de personnel, **les équilibres financiers de 2011 sont toujours respectés.**

B/ Les pressions haussières sur les charges de fonctionnement sont fortes

L'évolution des coûts des carburants, des fluides et des nouvelles mesures sur la TVA incitent, par mesure de prudence budgétaire, à prévoir dans la prospective un desserrement très relatif et maîtrisé des charges de fonctionnement. L'objectif impératif de maîtrise de ces charges ne saurait toutefois être remis en cause.

C/ Le Grand Besançon continue à soutenir l'investissement et prépare l'actualisation de son projet d'agglomération

Le Grand Besançon a déjà investi près de 237 M€ entre 2001 et 2011 (CA 2011 prévisionnel), soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées notamment en matière d'infrastructures ferroviaires et routières.

Notre plan pluriannuel d'investissement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements du budget principal. Grâce à la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et à notre stratégie fiscale raisonnable et responsable mise en œuvre, **nos capacités d'investissements préservées, autorisent, après l'achèvement d'une première phase, une certaine réorientation concernant nos investissements qui se poursuivent.**

Le Grand Besançon est déterminé à poursuivre son effort d'investissement tout en préparant l'actualisation de son projet d'agglomération. Ainsi le niveau des investissements intégrés dans la prospective financière 2012-2020 repose sur :

- une programmation pluriannuelle de l'investissement ajustée à l'évolution des marges de manœuvre (autofinancement),
- un objectif d'investissement sur le budget principal à compter de 2016 de **20 M€** par an qui permettrait de restaurer une capacité à investir comparable à celle des dernières années et financer l'actualisation du contrat d'agglomération,
- des garanties « antidérapage » par la définition d'un plafond maximal pour l'investissement du tramway (228 M€, valeur 2008, avec une tolérance de 5 %) et par le respect des montants prévus au PPIF pour la Cité des Arts (44,9 M€ dont 26,9 M€ de participation totale du Grand Besançon pour le CRR),
- la recherche systématique de subventions, y compris européennes.

La mise en oeuvre des investissements s'inscrit dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, afin de garantir à la fois des taux de réalisation sans cesse plus soutenus et le respect des équilibres financiers. Le programme pluriannuel d'investissement constitue ainsi le cadre de référence.

Entre 2012 et 2016, le PPIF prévoit un ensemble d'opérations d'investissement déjà engagées pour certaines pour un montant global de 389 M€ (parmi lesquels 278 M€ d'investissements financés par le versement transports, 21 M€ pour la Cité des Arts dont 12 M€ de part pour le Grand Besançon pour le nouveau CRR et 90 M€ d'autres investissements).

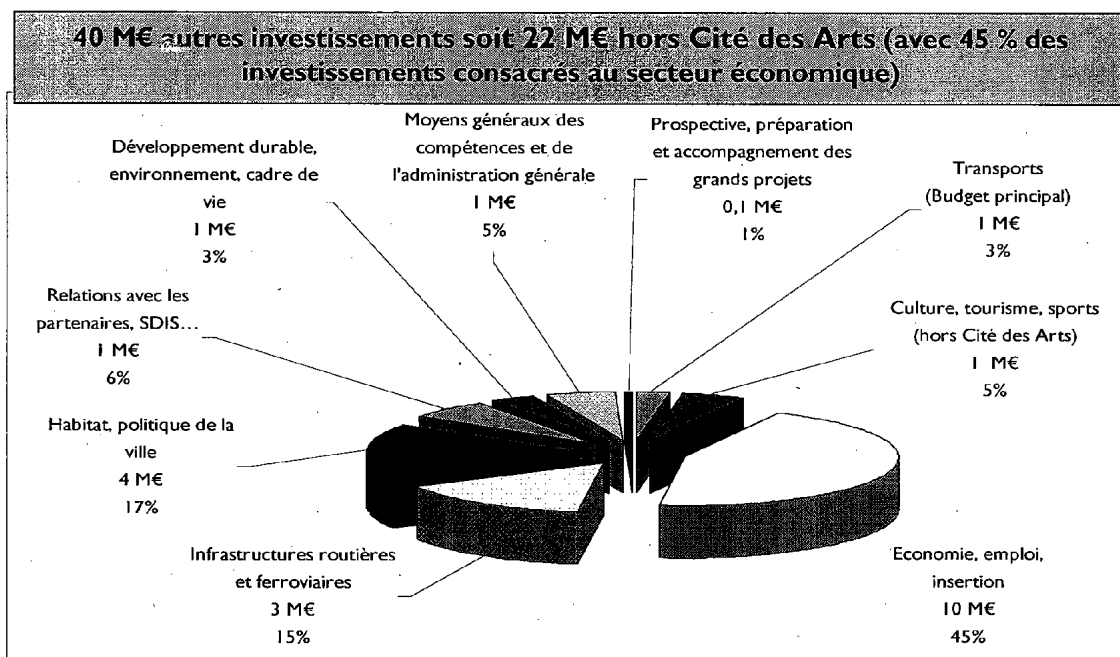
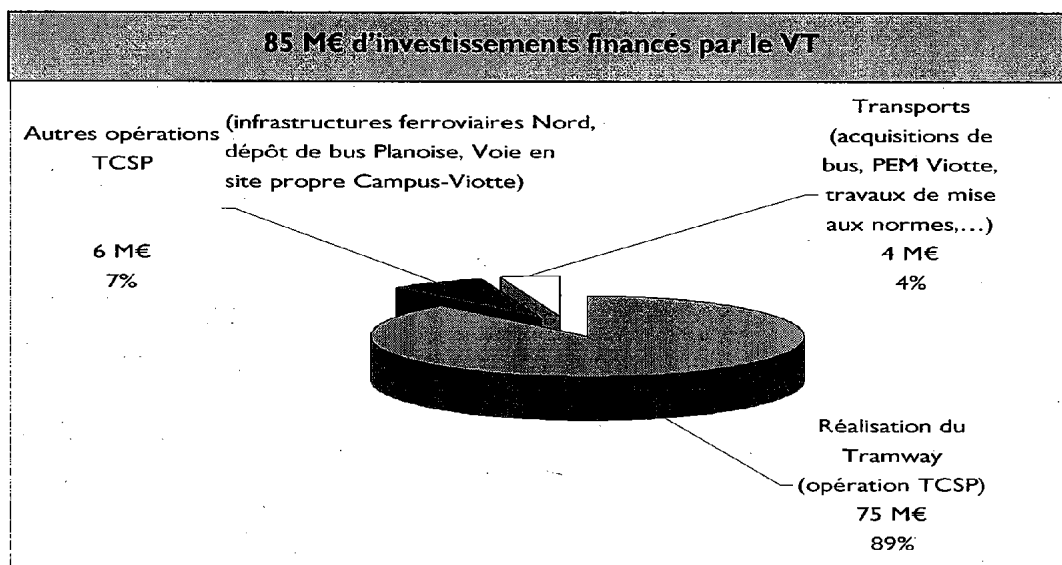
Les projets « phare » de chaque compétence sont les suivants :

- en matière d'économie, d'emploi et d'insertion, les projets majeurs d'investissement de la stratégie économique se rapportent aux zones économiques de TEMIS (TEMIS Santé et TEMIS Microtechniques), d'Auxon, de l'Echange, des Marnières et des Portes de Vesoul,
- en matière de développement durable, d'environnement et de cadre de vie, les principaux investissements sont la mise en oeuvre du PCET et les opérations dites de « Centres de village »,
- en matière de transports, de déplacements et d'infrastructures, les principaux projets concernent le Tramway auxquels s'ajoutent la voie en site propre bus Campus-Gare Viotte, l'entrée Est et l'infrastructure LGV,
- en matière de culture, de tourisme et de sports, les principaux projets d'investissement concernent la Cité des Arts et la valorisation du patrimoine (projet VAUBAN),
- en matière d'habitat et de politique de la ville, les investissements seront consacrés aux subventions au titre du Programme Local de l'Habitat, aux aides à la pierre et au soutien à la réhabilitation du parc public et privés (dont PCET),
- en matière de relations avec les partenaires, les investissements majeurs portent sur les travaux de construction des casernes du SDIS.

De nouvelles actions du Grand Besançon sont dès 2012 prises en compte dans nos stratégies financières à venir. Elles s'élèvent à 24,3 M€ sur 2012-2016 soit 9,7 M€ sur 2012. Elles concernent essentiellement notre stratégie économique et nos actions du Plan Climat.

Après intégration de ces nouvelles actions, le PPIF 2012- 2016 (fonctionnement + investissement) intègre 57 M€ au titre du développement économique et 10 M€ au titre des fiches actions PCET (hors TCSP).

En 2012, le montant des investissements consolidés s'élève à 125 M€ (parmi lesquels 85 M€ d'investissements financés par le versement transports, 18 M€ pour la Cité des Arts dont 11 M€ de part pour le Grand Besançon pour le nouveau CRR et 22 M€ d'autres investissements).



D/ Dans ce contexte d'incertitudes et de gel des dotations de l'Etat, le Grand Besançon construit une nouvelle stratégie fiscale et parafiscale permettant de financer ses ambitions

Avant la réforme de la taxe professionnelle, en 2009, les élus communautaires avaient défini et validé une stratégie fiscale reposant sur une augmentation du taux de TP de 10 % sur 10 ans (avec hypothèses d'augmentation des bases de + 2 % par an) permettant d'obtenir un niveau de recettes satisfaisant et ceci malgré la perte des dotations de l'Etat. Le taux de TP de l'agglomération étant inférieur à la moyenne nationale, le Grand Besançon disposait alors de marges fiscales qu'il a perdues avec la réforme de la taxe professionnelle.

Le nouveau panier de recettes fiscales, le contexte financier incertain et la volonté de conserver un niveau d'investissement suffisant pour son territoire, obligent le Grand Besançon à réfléchir à une nouvelle stratégie fiscale.

I. La stratégie fiscale

En matière de recettes fiscales et de dotations, il est ainsi proposé de retenir les orientations suivantes qui permettront au Grand Besançon de conserver un niveau d'investissement suffisant, de niveau comparable à celui des années précédentes (20 M€) :

- **la création d'un taux intercommunal de taxe sur le foncier bâti à 0,50 %** : cette taxe dite « mixte » est payée par les propriétaires (environ 2/3) et par les entreprises (1/3). Ce choix de stratégie fiscale paraît la plus opportune car elle repose sur la recette fiscale ayant la plus large assiette d'imposition ; gain fiscal estimé : 1 051 K€,
- **l'utilisation de la majoration spéciale du taux de CFE** : comme chaque année, cette revalorisation du taux permet un rattrapage de la moyenne nationale et assure à la CAGB des recettes de fiscalité professionnelle conformément à sa vocation originelle ; gain fiscal estimé : 100 K€,
- **la hausse de 5 % des tarifs de TASCOM** : conformément à la stratégie décidée à partir de 2011, les tarifs de TASCOM peuvent être augmentés de 5 % par an dans la limite de 20 % au total, il est donc proposé de poursuivre dans cette voie ; gain fiscal estimé : 110 K€,
- **la prise en compte de la nouvelle tranche de base minimum de CFE** : outre la revalorisation du premier seuil (passant de 2 000 à 2 030 €) par effet de la Loi de Finances, le second seuil (4 000 €) appliqué aux entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 100 000 € est donc appliqué pour la première fois en 2012 ; gain fiscal estimé : 1,2 M€.

Les deux dernières mesures (TASCOM et 2^{ème} tranche de base minimum) ont déjà été adoptées par le Conseil communautaire du 9 septembre 2011.

Concernant les hypothèses sur l'évolution des bases fiscales 2012, celles-ci peuvent être qualifiées de prudentes :

- cotisation foncière des entreprises : évolution des bases fixée à + 1,95 % pour 2012 (soit + 0,15 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire, chiffre retenu dans la Loi de Finances pour 2012), anticipant un ralentissement de l'activité économique lié à la crise,
- taxe d'habitation : évolution des bases fixée à + 2,6 % pour 2012 (soit + 0,8 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- taxe sur le foncier non bâti : évolution des bases fixée à + 1% pour 2012 (soit - 0,8 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- taxe sur le foncier bâti : évolution des bases fixée à + 2,8 % pour 2012 (soit + 1 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : évolution nominale des bases de + 2 %, -
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : évolution nominale des bases de + 1%,
- taxe sur les surfaces commerciales : évolution nominale des bases de + 1 %,
- fonds national de garantie individuelle de ressources : ce prélèvement étant figé à son niveau de 2011, son montant reste à 4,2 M€.

A noter que le budget primitif 2012 et la prospective financière 2012-2020 reposent sur les bases TH et TASCOM du produit réel perçu en 2011 (hypothèse basse par rapport aux notifications définitives).

Dans un contexte de gel (*) des dotations de l'Etat, de tension sur les charges de fonctionnement, une évolution adaptée de la fiscalité intercommunale sera nécessaire au-delà du mandat en cours pour conserver un niveau d'investissements suffisant du budget principal, de niveau comparable à celui des années précédentes soit 20 M€.

La variation de la pression fiscale sur les entreprises et sur les ménages après 2015 sera conditionnée par la capacité de l'agglomération à contenir l'évolution de ses charges de fonctionnement courantes et des subventions d'équilibre aux budgets annexes. La prospective financière présentée ci-après intègre ainsi à compter de 2015 un niveau nécessaire de recettes fiscales reposant sur des évolutions prudentes de bases.

(*) Concernant les dotations : l'hypothèse retenue est celle du gel des dotations de l'Etat (DGF + allocations compensatrices) sur une longue période. Cela se traduit par une perte pour le Grand Besançon estimée à - 2,4 M€ en moyenne par an sur la période 2011-2018 soit 1,4 M€ sur l'année 2012, pour arriver à 3,9 M€ en 2018.

Par mesure de prudence et dans l'attente des décisions de la Loi de Finances 2012, il est intégrée dans la prospective financière une enveloppe budgétaire prévisionnelle sur le FPIC et le FDPTP (dépenses à hauteur de 250 K€ en 2012 majorés ensuite de + 25 K€ par an jusqu'en 2015).

2. Les recettes parafiscales

En matière de parafiscalité, les hypothèses sont les suivantes :

- **versement transports** : dans le contexte actuel d'incertitudes sur la situation économique, l'hypothèse d'évolution des bases est revue à la baisse : + 1 % en 2012 (soit 30,3 M€), puis rattrapage pendant 4 années de son niveau d'avant crise (+ 4 % d'évolution annuelle) et reprise ensuite à compter de 2017 d'une évolution de long terme de + 2,5 %. Pour rappel, le scénario prospectif retenu depuis 2010 reposait sur les hypothèses suivantes : à partir de 2011 et sur la période 2011-2014, un VT qui retrouve les évolutions rétrospectives constatées avant 2009 (+ 4 % par an), puis reprend au delà de 2014 et sur le long terme une évolution des bases de + 2,5 %.

En 2011, le produit de VT encaissé (29,5 M€) est inférieur de - 1,76 % (soit 0,5 M€) par rapport à notre prévision budgétaire (30 M€) basée sur une évolution de + 4 % des bases. En attente des régularisations (à percevoir en début d'année 2011) effectuées par les collecteurs du VT (principalement les URSAFF) sur les contributions 2011 des entreprises, un rattachement du produit de VT du mois de décembre 2011 a été effectué dans la limite de la prévision budgétaire soit 30 M€,

- **REOM 2012** : conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2011, le tarif moyen pondéré de la REOM des ménages est fixé à 78,10 € TTC par habitant et par an contre 75,10 € TTC en 2011.

III. Les résultats de la prospective consolidée (hors budget annexe Déchets)

Les montants dans le tableau ci-dessous intègrent le budget principal et les budgets annexes, incluant les projets de tramway et de Cité des Arts. En revanche l'analyse est faite hors budget annexe Déchets, budget équilibré par nature.

Sur une durée longue, la prospective montre qu'une fois passés les pics d'investissements de 2012-2013 (sur la base du calendrier prévisionnel actuel du projet de tramway), la situation financière est stabilisée avec des ratios financiers maîtrisés (niveau d'épargne et délai de désendettement).

Ceci grâce à la volonté politique :

- de poursuivre le cadrage sur les dépenses de fonctionnement, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes (pactes de soutenabilité),
- d'une stratégie fiscale en adéquation avec les ambitions du Grand Besançon de conserver sur le budget principal à compter de 2016 un niveau d'investissement suffisant, de niveau comparable à celui des années précédentes (20 M€ par an - fonds de concours inclus - correspondent à l'effort moyen constaté entre 2006 et 2011).

L'analyse prospective présentée se fait à compétences et périmètre communautaires constants. Elle intègre les reprises des résultats (CA prévisionnel) et les restes à réaliser de chaque année y compris ceux de 2011.

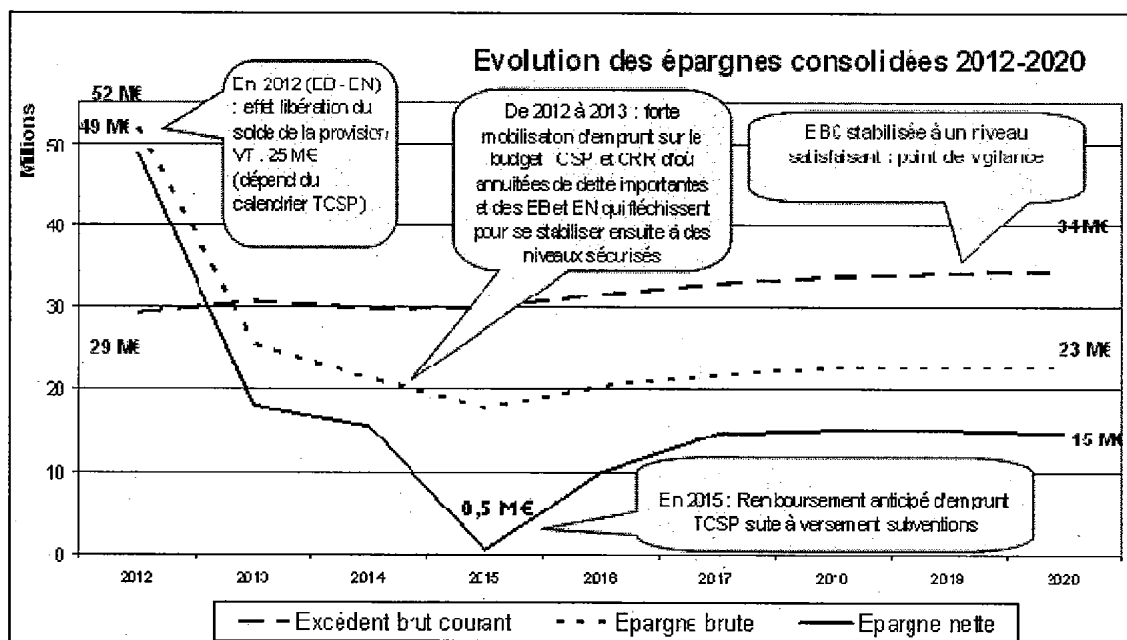
Prospective 2012-2020 (hors budget annexe Déchets)

Montants (K€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chaine de l'épargne									
Recettes fiscales	85 497	88 064	90 717	94 141	97 778	101 032	104 407	107 070	109 731
<i>Taxe d'habitation</i>	24 167	24 815	25 482	26 742	28 063	29 450	30 907	31 737	32 589
<i>FNB</i>	18	18	18	18	19	20	20	20	20
<i>Taxe additionnelle FNB</i>	178	178	178	178	178	178	178	178	178
<i>FB</i>	1 051	1 081	1 112	1 143	1 304	1 473	1 650	1 697	1 745
<i>CFE</i>	16 777	17 113	17 456	17 913	18 455	19 013	19 588	20 180	20 719
<i>CVAE</i>	10 245	10 450	10 659	10 872	11 090	11 311	11 538	11 768	12 004
<i>IFER</i>	485	490	494	499	504	509	515	520	525
<i>TASCOM</i>	2 171	2 301	2 439	2 585	2 611	2 637	2 664	2 690	2 717
<i>VT</i>	30 308	31 521	32 781	34 093	35 456	36 843	37 251	38 183	39 137
<i>Autres (ACTP reçue)</i>	97	97	97	97	97	97	97	97	97
Dotations	30 469	30 270	29 753	29 382	29 086	28 814	28 547	28 312	28 019
<i>Dont DGF</i>	23 061	22 879	22 386	22 036	21 754	21 496	21 239	20 993	20 704
<i>Dont FDPTP</i>	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864
<i>Dont allocations compensatrices</i>	1 673	1 656	1 632	1 611	1 597	1 582	1 572	1 563	1 580
<i>Dont participation CG 25 transports scolaires</i>	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 019
Autres produits de fonctionnement courants	5 397	8 267	7 517	7 558	7 522	7 516	7 611	7 708	7 805
Produits exceptionnels	25 448	55	27	0	0	0	0	0	0
<i>dont libération provision de VT</i>	24 952								
<i>dont libération provision nouveau CRR</i>	497	55	27						
Produits fonctionnement	146 811	126 565	128 014	131 081	134 396	137 362	140 565	143 090	145 555
Charges courantes	63 675	67 827	70 276	73 640	75 234	76 934	78 895	80 904	82 966
Charges d'atténuation	28 464	28 355	28 477	28 604	28 735	28 870	29 010	29 155	29 306
<i>Dont FNGIR</i>	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165
<i>Dont AC versée</i>	20 527	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300
<i>Dont DSC versée</i>	3 773	3 991	3 613	3 739	3 870	4 006	4 146	4 291	4 441
Ch. Exceptionnelles (constitution provision de VT et nouveau CRR, dép. imprévues, ligne de trésorerie)	810	1 175	1 032	1 000	730	652	912	1 189	1 485
<i>Dont FPIC et FDPTP</i>	250	275	300	325	325	325	325	325	325
<i>dont constitution provision de VT</i>									
<i>dont constitution provision nouveau CRR</i>	76	55	27	0					
Charges fonctionnement hors intérêts	92 949	97 357	99 785	103 244	104 699	106 456	108 817	111 248	113 757
EXCEDENT BRUT COURANT	29 224	30 610	29 668	29 650	31 628	32 892	33 934	34 229	34 402
EPARGNE DE GESTION	53 862	29 299	28 229	27 837	29 687	30 906	31 748	31 842	31 798
Intérêts	1 859	3 673	6 965	10 054	9 259	9 105	9 132	9 126	9 129
EPARGNE BRUTE	52 003	25 626	21 264	17 783	20 428	21 801	22 615	22 716	22 669
Capital	3 189	7 518	5 677	17 283	10 396	7 149	7 473	7 578	7 986
EPARGNE NETTE	48 814	18 108	15 587	500	10 032	14 652	15 143	15 138	14 683
Financement investissement									
Dép. d'inv. hors annuité en capital	125 167	121 565	87 683	31 431	22 822	22 082	22 082	22 082	22 082
Dépenses d'équipement	125 167	121 565	87 683	31 431	22 822	22 082	22 082	22 082	22 082
<i>Dont tramway (référence 228M€ valeur 2008)</i>	75 257	99 191	63 373	7 390					
<i>Sommes actualisées restant à financer</i>									
<i>Dont nouveau CRR (participation CAGB)</i>	10 860	1 484	102						
<i>Dont Cité des Arts (avances de la CAGB aux partenaires)</i>	6 622	1 104	684						
<i>Dont investissements budget principal **</i>	21 705	11 265	17 068	18 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
<i>Dont autres investissements ***</i>	10 723	8 521	6 456	6 041	2 822	2 082	2 082	2 082	2 082
Remboursement anticipé emprunt ZA du Noret	211	1 756	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	26 459	33 390	11 451	29 399	5 334	4 194	4 194	4 194	4 194
<i>FCTVA</i>	2 882	1 720	1 507	1 819	2 020	2 020	2 020	2 020	2 020
<i>Cité des Arts (Remboursement des avances par partenaires)</i>	7 119	1 235	40	0	0	0	0	0	0
Subventions	16 458	29 342	9 904	27 580	3 314	2 174	2 174	2 174	2 174
<i>Dont subvention TCSP</i>	8 413	24 976	7 000	21 035	1 140	0	0	0	0
<i>Dont subvention CRR</i>	4 423	3 496	1 287						
EPARGNE NETTE	48 814	18 108	15 587	500	10 032	14 652	15 143	15 138	14 683
VARIATION DE L'EXCEDENT	-5 721	463	361	119	226	4 363	4 605	5 218	5 600
EMPRUNT *	44 172	70 529	61 006	2 413	7 682	7 600	7 551	7 968	8 804
EMPRUNT HORS PROJET TCSP *	7 071	840	6 115	2 413	7 682	7 600	7 551	7 968	8 804

Les résultats prévisionnels montrent une situation financière conforme au niveau des engagements pris. **L'épargne nette consolidée se stabilise en fin de période pour atteindre 14,7 M€ en 2020.** En 2012, l'épargne nette connaît un pic artificiel du fait de la libération du solde de la provision de VT (25 M€). En 2013, 2014 et 2015, les épargnes diminuent du fait d'annuités de dette plus importantes liées aux emprunts essentiellement contractés sur cette période sur les projets TCSP et CRR.

En 2015, l'épargne brute est d'un niveau satisfaisant (17,7 M€) alors que l'épargne nette chute brutalement (0,5 M€). Ceci est le fait de remboursement de capital d'emprunts relais, mobilisés auparavant sur les budgets TCSP et CRR, dans l'attente du versement des subventions.

Note : Les montants annuels sur le projet de tramway figurant dans le PPIF sur la période 2012-2016, et intégrés dans la prospective, ne sont que des montants « d'attente », permettant une APICP cohérente sur le tramway à 228 M€, mais pas une confirmation des plannings qui seront précisés au moment de la révision de l'APICP en mars 2012 lors du vote du BP 2012. Toute modification d'échéancier tramway décale les dates affichées ci-dessus. Toutefois, l'analyse et le « cap » de moyen terme restent proches.

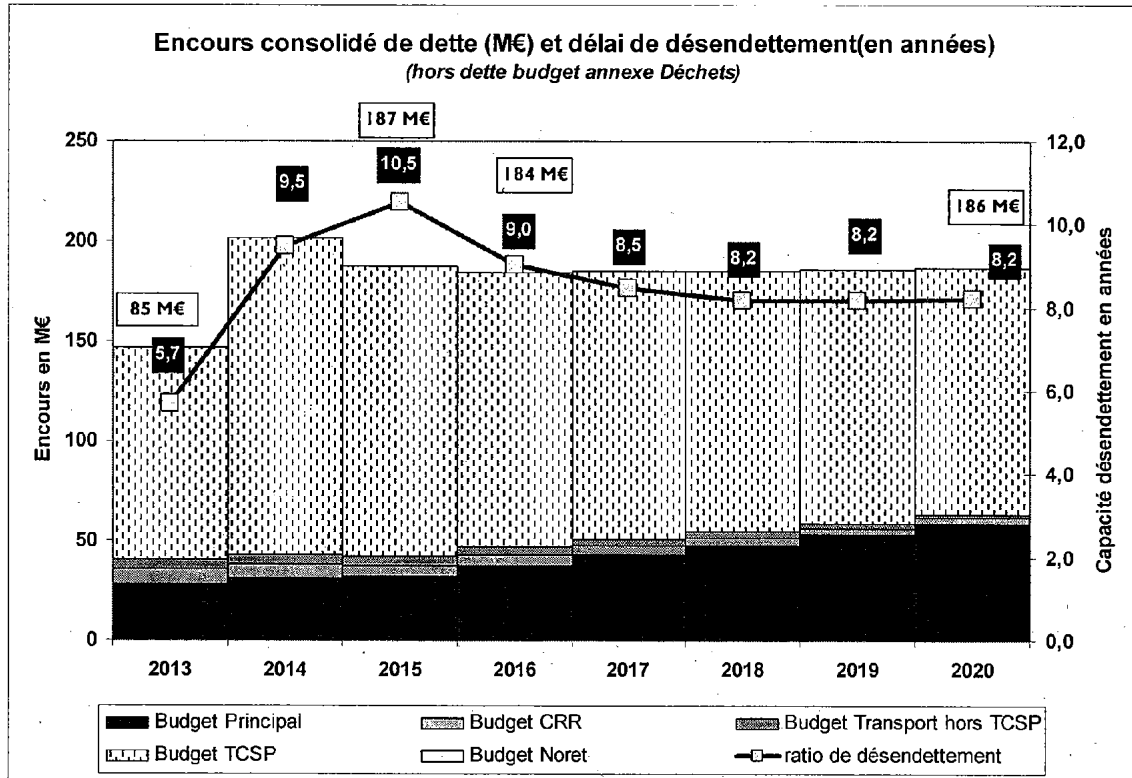


L'analyse consolidée des épargnes est fortement conditionnée par le projet de tramway et ses investissements connexes (projet de TCSP). Les niveaux d'épargne consolidée de début de période sont difficilement comparables à ceux de fin de période d'analyse. Lorsque le supplément de VT est consommé par la reprise de provision, l'épargne nette diminue fortement sans que cela signifie une quelconque détérioration de l'épargne consolidée.

A compter de 2016, grâce à la maîtrise de nos charges de fonctionnement (avec notamment les pactes de soutenabilité des subventions d'équilibre transports hors TCSP et CRR), des investissements associés à une politique fiscale équilibrée et responsable, dans le contexte de gel des dotations (perte moyenne de - 2,4 M€ par an de 2011 à 2018), les épargnes conservent un niveau encore satisfaisant à fin 2020.

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) est de 1,6 année en 2012, de 9,5 années en 2014 (pics de la période 2012-2020) et de 8,2 années en 2020, ce qui constitue un niveau acceptable et maîtrisé dans le temps.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dette (en M€)	85 262	146 517	201 846	187 234	184 520	184 971	185 049	185 439	186 257
Ratio de désendettement (en année)	1,6	5,7	9,5	10,5	9,0	8,5	8,2	8,2	8,2



IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU GRAND BESANCON POUR 2012

La préparation de ces orientations budgétaires a reposé sur des éléments non encore votés en Loi de Finances 2012 (dont notamment le calcul précis du FPIC, devenir du FDPTP) et surtout sur des notifications 2011 de bases de TH qui sont en cours de vérification par la Direction Régionale des Finances Publiques. De plus, l'environnement fiscal, institutionnel mais aussi économique, est particulièrement incertain. Dans ce contexte, toute prévision budgétaire est délicate.

Les orientations budgétaires 2012 intègrent sur chaque budget une estimation de la reprise des résultats (dans l'attente du compte de gestion définitif) et les restes à réaliser d'investissement 2011.

I. Les orientations budgétaires 2012 du Budget Principal

A/ Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	OB 2012	% évolution 2012/2011
Charges de personnel	7 852 390	8 094 390	3,1%
Charges de personnel diminuées de la refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition	6 009 230	6 038 443	0,5%
Charges des compétences et de l'administration générale	19 332 997	20 170 678	4,3%
Charges nettes (dép. - recettes) des compétences et de l'administration générale hors participation SDIS et participation aménageur ZAC TGV AUXON	9 315 443	8 933 658	-4,1%
Subvention d'équilibre brute ou totale Budget annexe Transports **	8 127 360	35 515 588	Non significatif
Constitution de la provision de VT	12 443 033	0	Non significatif
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	4 536 772	5 009 178	10,4%
Participation subvention d'équilibre budget annexe Zone du Noret	30 045,00	35 678	18,7%
Sous total compétences	52 322 597	68 825 512	Non significatif
Attribution de compensation de Taxe Professionnelle (ACTP)	20 527 459	20 527 459	0,0%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	3 332 210	3 372 692	1,2%
Sous total reversements aux communes	23 859 669	23 900 151	0,2%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 165 318	4 165 328	0,0%
Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)		250 000	Non significatif
Sous total opérations fiscales	4 165 318	4 415 328	Non significatif
Remboursement des intérêts de la dette	1 586 707	1 454 139	-8,4%
Autres frais financiers (ligne de trésorerie...)	250 000	250 000	0,0%
Dépenses imprévues	151 205	200 000	32,3%
Autres dépenses de fonctionnement - divers	70 793	34 000	-52,0%
Sous total opérations financières	2 058 705	1 938 139	-5,9%
AUTOFINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	12 640 280	15 458 700	22,3%
EPARGNE BRUTE (autofinancement hors reprises des résultats antérieurs)	12 178 855	12 027 133	-1,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	95 046 569	114 537 830	Non significatif
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors épargne brute, hors FNGIR, FPIC et hors opérations de provision de VT)	68 064 028	69 712 275	2,4%
Subvention d'équilibre REELLE Transports **	10 393 450	10 564 061	1,6%

* Opérations réelles

****Rappel :** Subvention d'équilibre réelle (neutralise les opérations de provision de VT) = subvention brute ou totale d'équilibre Budget annexe Transports + constitution de la provision VT - reprise de la provision VT + ou - réajustement des provisions antérieures constituées. Soit subvention d'équilibre réelle transports :

10 564 061 = 35 515 588 € - 24 951 559 €

La constitution de la provision VT figure en dépenses de fonctionnement. La reprise de la provision de VT figure en recettes de fonctionnement.

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

25/39

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors épargne brute, FPIC et FNGIR et avec subvention d'équilibre réelle transports hors TCSP) **augmenteraient globalement de 1,6 M€ (+ 2,4 % en nominal), ce qui correspond à une augmentation en réel de + 0,7 % (inflation prévisionnelle de + 1,7 %).**

Cette augmentation par rapport aux prévisions budgétaires 2011 est essentiellement expliquée par :

↗ + 2,4 % en nominal
↗ + 0,7 % en réel

- la participation au contingent du SDIS (7,7 M€) et la participation à l'aménagement de la ZAC Auxon (1,2 M€) qui comptablement est une dépense de fonctionnement mais financée au final de l'investissement,
- une évolution à la hausse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe CRR (+ 0,5 M€). Cette augmentation de dépenses constatée sur le budget annexe CRR s'explique par l'augmentation de l'annuité de la dette générée par la construction du nouveau CRR et non par l'évolution à la hausse de ses charges courantes de fonctionnement.

L'augmentation de 1,6 M€ n'est pas le fait des charges de fonctionnement courantes (cf. ci-dessous).

↘ 4,1 % en nominal
↘ 5,8 % en réel sans la participation SDIS et à l'aménagement de la ZAC Auxon

- **Les charges nettes des compétences et de l'administration générale** neutralisées de la participation au contingent du SDIS (7,7 M€) et de la participation à l'aménagement de la ZAC TGV Auxon (1,2 M€) s'élèvent à **8,9 M€**. Elles diminuent de - 4,1 % en nominal, soit - 5,8 % en réel.

Cela souligne l'effort réel de maîtrise de ces charges.

↗ + 0,5 % en net

11 % des dépenses totales de fonctionnement

- Le montant total **des frais de personnel** s'élèverait à **8,1 M€**. L'augmentation annuelle de ces charges serait de 3,1 %. Mais, après neutralisation de la masse salariale des agents mis à la disposition, d'une part, d'autres structures de nature publique (syndicats mixtes SYBERT, SMSCoT, SMPSI et SMABLV) ou de nature privée (associations PLIE, Mission Locale et ATMO FC), d'autre part au budget annexe Transports TCSP, ces charges passeraient de 6 009 K€ à 6 038 K€, soit une hausse limitée à 30 K€. Ainsi la **progression annuelle serait donc de 0,5 %** seulement, soit une évolution nettement inférieure au cadrage fixé à 3,0 %. Les dépenses de personnel **représenteraient 11 % des dépenses réelles totales de fonctionnement.**

↗ + 0,2 %

- **Les reversements aux communes** augmenteraient de + 0,2 % (soit 23,9 M€). Outre l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) qui reste stable du fait de l'absence de nouveaux transferts, la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) augmenterait de + 1,2 %**. Cette variation s'explique par la hausse prévisionnelle des surfaces nouvellement affectées à l'activité économique.

→ 0 %

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** s'élèverait à 4,2 M€. Ce fonds résulte de la suppression de la taxe professionnelle. Il est alimenté par les communes et groupements théoriquement gagnants du fait des ressources de remplacement au profit des collectivités perdantes. Son montant n'étant pas indexé en Loi de Finances, il est figé à son niveau constaté en 2011.

Nouvelle Dépense

- **Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)**, par prudence, est budgétisé d'une prévision de 250 K€.
- **Les frais financiers prévisionnels** (remboursement des intérêts de la dette) diminueraient par rapport à 2011 de - 8,4 % du fait :
 - des taux d'intérêts à en baisse : le nouveau Président de la BCE, M. DRAGHI, a décidé de diminuer le taux de refinancement à 1,25 % en novembre puis 1 % en décembre dans un souci de favoriser la croissance, ce qui laisse à penser que ce taux restera à 1 % en 2012. Cette diminution entraîne celle des taux monétaires et interbancaires de la zone euro, à l'inverse de la situation haussière rencontrée en 2011. Les intérêts des emprunts à taux variables de la CAGB sont donc en diminution, car les marges ont été fixées contractuellement et ne sont donc pas impactées par la dégradation des conditions de financement offertes par les banques dans le contexte actuel,
 - de l'achèvement de la première phase des emprunts à barrières : pendant la première phase de ces deux emprunts, une marge de sécurité était budgétisée pour faire face au surcoût qu'engendrerait l'éventuel franchissement de cette barrière. La phase en question étant désormais terminée, les emprunts sont passés à un taux variable classique et la marge de sécurité n'est donc plus nécessaire, ce qui libère environ 250 K€ à ce titre.

↙ - 8,4 %

Dans le cadre d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, le Grand Besançon poursuivra en 2011 la pratique des remboursements temporaires d'emprunts « revolving », ce qui devrait réduire la progression des frais financiers d'environ 23 K€.

- **Les frais de ligne de trésorerie** du budget principal sont évalués à 250 K€ en 2012 soit la même somme qu'en 2011. Cette hypothèse repose sur une utilisation de la ligne de trésorerie du fait du commencement des travaux tramway. En cas d'un besoin urgent de trésorerie, l'emprunt CDC comporte une phase de mobilisation qui sera a priori plus avantageuse que l'utilisation de la ligne de trésorerie, mais cela n'exclut pas un recours à cette ligne en cas de besoin important.

→ 0 %

- **En 2012, la contribution réelle (hors effet libération et provision de VT) du budget principal aux budgets annexes augmenterait de + 0,6 M€, soit une hausse de + 4 % et 2,3 % en réel.** La charge nette pour le budget principal passerait donc de 15 M€ en 2011 à 15,6 M€ en 2012.

Cette évolution est expliquée pour l'essentiel par la hausse de la subvention d'équilibre du budget annexe CRR ; la subvention d'équilibre transports hors TCSP étant quasi stable par rapport à 2011 (+ 197 K€) ainsi que celle du budget annexe Zone du Noret (+ 5 K€).

↗ + 4 % en nominal

↗ + 2,3 % en réel

La subvention d'équilibre CRR augmente de + 0,5 M€. Elle passerait de 4,5 M€ en 2011 à 5 M€ en 2012. Cette évolution à la hausse de + 0,5 M€ est essentiellement expliquée par l'augmentation de l'annuité de la dette générée par la construction du nouveau CRR et non par l'évolution à la hausse de ses charges courantes de fonctionnement.

Il convient cependant de rester très vigilant sur le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes et de prendre toutes mesures nécessaires au maintien des équilibres financiers.

- En 2012, il n'est pas prévu de **constitution de provision de VT** (produit supplémentaire de VT 2012 entre le taux de 1,05 % et le taux de 1,80 %). Ce produit 2012 sera affecté en totalité aux investissements à réaliser en 2012 pour le projet de TSCP (tramway et autres opérations TCSP).

B/ Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	OB 2012	% évolution 2012/2011
Recettes des compétences et de l'administration générale	2 476 654	2 312 020	-6,6%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	1 843 160	2 055 947	11,5%
Fiscalité : détail dans tableau ci-après	52 838 632	55 091 165	4,3%
Dotations de l'Etat : détail dans tableau ci-après	26 850 824	26 598 125	-0,9%
ACTP perçue	93 479	97 479	4,3%
Reprise provision VT pour financement TCSP	10 176 943	24 951 527	Non significatif
Résultats N-I	461 424	3 431 567	Non significatif
Autres recettes (annulation de rattachements..)	305 452	0	-100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	95 046 568,84	114 537 830	Non significatif
Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors libération de provision de VT, résultats N-I et intégration du FNGIR et du FPIC)	80 242 883	81 739 408	1,9%

* Opérations réelles

- L'augmentation globale des produits de fiscalité est notamment liée au vote d'un taux de taxe sur le foncier bâti (+ 1 M€), au vote de la seconde tranche de base minimum (4 000 € pour les contribuables ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 K€) et à l'augmentation des bases de CVAE.

**+ 4,3 %
des produits de
fiscalité**

La diminution de certains produits (TH et TASCOM notamment) entre les OB 2012 et le budget 2011 est liée à la différence entre les notifications transmises à la CAGB et le produit réellement perçu du fait de la non prise en compte des corrections individuelles négatives d'abattements des contribuables (Loi de Finances rectificative pour 2011).

Comparée aux recettes perçues en 2011, l'évolution du produit de TH (+ 2,6 %) est intégralement liée à l'augmentation des bases (+ 0,8 % d'évolution physique et + 1,8 % d'évolution forfaitaire) et l'évolution du produit de TASCOM (+ 6 %) est liée à l'augmentation physique des bases (+ 1 %) et à l'augmentation du tarif de la taxe (+ 5 %).

FISCALITE	2011 Budget	2011 CA	2012 OB	Evolution Budget 2011 OB 2012
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15 160 317	15 002 623	16 775 995	10,6%
Taxe d'habitation (TH) : produit auparavant perçu par le département	24 295 853	23 544 429	24 165 664	-0,5%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (action possible sur le taux)	17 453	17 438	18 000	2,9%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (pas d'action possible sur le taux)	180 760	177 971	177 971	-1,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont allocations compensatoires	10 044 154	10 044 154	10 245 037	2,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	479 283	479 940	484 739	1,1%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 178 774	2 047 835	2 170 705	-0,4%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (action possible sur le taux)	0	0	1 051 054	ncn significatif
Rôles supplémentaires	427 143	(*)	C	ncn significatif
Régularisation Compensation-reais	46 855	46 855	C	ncn significatif
Ticket modérateur non prélevé	0	237 192	C	ncn significatif
TOTAL FISCALITE	52 838 632	52 471 407	55 091 165	4,3%

(*) Les rôles supplémentaires constatés dans la colonne "budget" ont été ventilés dans les produits des différentes impositions concernées dans la colonne "CA".

- **Les dotations de l'Etat diminuent de - 0,9 %**

- la **DGF** s'élève à 23 061 009 €. L'amputation de 200 M€ des concours de l'Etat aux collectivités fait diminuer cette dotation en 2 parties :

↘ - 1,1 %

- dotation d'intercommunalité : sa diminution s'explique par le mouvement de rationalisation de l'intercommunalité jouant en faveur des EPCI fusionnant ou récupérant de nouvelles compétences en cours d'année, ce qui n'est pas le cas de la CAGB à l'heure actuelle.

- dotation de compensation : basée sur l'ancienne « part salaires » de la TP, cette dotation diminue du fait de la rigueur budgétaire étatique, qui engendre une baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

↗ + 11,4 %
(TH)

- les **allocations compensatrices** de TH (1,1 M€) sont en hausse, car l'augmentation générale des bases implique que celles qui font l'objet d'un dégrèvement génèrent une hausse des compensations à ce titre.

↘ - 13,6 %
(CFE)

En revanche, les allocations versées au titre de la CFE (0,5 M€) font partie de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités, dont elles sont désormais la variable d'ajustement. Le redéploiement des montants au sein de cette enveloppe désormais gelée est donc défavorable à ces compensations.

→ 0 %

- le **FDPTP** est maintenu à son montant notifié en 2011 (1,9 M€), puisque c'est désormais l'Etat qui abonde ce fonds par voie de dotation au même niveau qu'en 2011. L'avenir du FDPTP est très incertain : en période de rigueur budgétaire nationale et suite à la réforme de la TP, il est probable que l'Etat choisisse de diminuer, voire de supprimer, sa dépense au titre de ce fonds dans les années à venir.

DOTATIONS	2011 Budget	2011 CA	2012 CF	Evolution Budget 2011 / CF 2012
Compensations d'exonérations de CFE (variable d'ajustement de l'enveloppe normée de la DGF) : Exonérations notamment pour réduction des bases des créations d'établissements et pour les zones d'aménagement du territoire	627 657	627 657	542 003	-13,6%
Compensations transférées de taxe d'habitation (auparavant perçues par le département)	1 015 798	1 015 798	1 131 109	11,4%
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	1 864 004	1 864 004	1 864 004	0,0%
DGF dotation d'intercommunalité	8 180 939	8 180 939	8 050 526	-1,6%
DGF dotation de compensation de la suppression de la part salaire	15 146 804	15 146 804	15 010 483	-0,9%
Remboursement du prélèvement France télécom				
Prélèvement taxe sur les surfaces commerciales				
SOUS-TOTAL DGF	23 327 743	23 327 743	23 061 009	-1,1%
TOTAL DOTATIONS	26 835 242	26 835 242	26 571 126	-1,0%

- **Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 2,3 M€.** Elles diminuent de - 6,6 % par rapport au budget 2011 (soit 0,2 M€). Elles sont constituées principalement des recettes des prestations de services centraux aux budgets annexes, revenus des immeubles (Maison Microtechniques...), gestion du CET des Andiers, redevances des usagers et subventions de l'Etat pour les aires d'accueil des gens du voyage. La baisse de ces recettes est expliquée essentiellement par des recettes exceptionnelles 2011 qui ne seront pas reconduites en 2012 : il s'agit notamment des opérations de transferts liées à la création du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul.

↘ - 6,6 %

- **Les recettes de refacturation de la masse salariale** augmentent de 11,5 % en raison principalement :
 - de l'accroissement du nombre d'agents mis à la disposition du SYBERT (gardiens de déchetterie, responsable du centre de tri et agent chargé de la maintenance de ce centre de tri),
 - de la création d'un emploi de technicien de secteur, d'une part, d'un conseiller en énergie, d'autre part.

↗ +11,5 %

↗ + 4,3 %

L'ACTP s'élève à 97 479 € en 2012 soit + 4,3 % par rapport à 2011. Cette évolution intègre la révision de l'ACTP votée en décembre 2011.

- Afin de financer les investissements du projet TCSP sur 2012, il est nécessaire de **libérer la totalité de la provision de VT** constituée depuis 2006 soit 25 M€. Les 83 M€ de dépenses prévues en 2012 pour ce projet global TCSP seront également financés par le VT 2012, des subventions à percevoir et un recours à l'emprunt. A noter que l'échéancier des dépenses de ce projet pourrait être actualisé lors du vote du budget primitif 2012.
- **Dans l'attente du Compte administratif définitif, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2011** (dont les restes à réaliser 2011 en investissement estimés en net à 2 147 421 €). Le résultat global de clôture est estimé à 5 581 151 € dont 10 918 290 € d'excédent de fonctionnement et 5 337 138 € de déficit d'investissement. Dans l'attente du vote de l'affectation des résultats définitifs, en juin 2012, le résultat de fonctionnement serait affecté en investissement à hauteur de 7 484 559 € (pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser d'investissement) et en recette de fonctionnement pour le solde, soit 3 433 730 €, afin d'alimenter notre capacité d'autofinancement.

L'autofinancement de la section d'investissement est de 15,5 M€ (cf. tableau ci-dessus sur les dépenses de fonctionnement, ou tableau ci-dessous sur les recettes d'investissement). **Il constitue une des sources de financement des investissements. Hors reprise des résultats de 2011, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 12 M€. Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée s'élève à 9,9 M€.**

C/ Dépenses d'investissement

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	OB 2012 (Avec reprise des restes à réaliser antérieurs)	% évolution 2012/2011
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Dépenses des compétences et de l'administration générale	22 661 255	21 494 735	-5,1%
<i>hors restes à réaliser (RAR) d'investissements années antérieures</i>	19 882 687	19 245 730	-3,2%
Avances budget Aménagement Portes de Vesoul Nord	102 524	60 414	
Dépenses imprévues	80 000	150 000	87,5%
Remboursement capital de la dette	1 979 549	2 127 297	7,5%
Opération emprunt revolving	1 900 000	6 000 000	Non significatif
Résultats N-1	4 862 127	5 266 802	Non significatif
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 585 455	35 099 248	Non significatif
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors résultats N-1 et emprunt revolving)	24 823 328	23 832 446	-4,0%

* Opérations réelles

2012 : poursuite de la politique de soutien à l'investissement et notamment sur le secteur économique 21,5 M€

- Notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements. A compter de 2012, couplé à notre nouvelle stratégie fiscale, il s'ouvre sur une nouvelle capacité financière qui permet de réorienter nos projets. **Soucieux de dynamiser l'investissement sur notre territoire en cette période de ralentissement de croissance, les investissements 2012 se porteront en priorité sur le secteur économique**, notamment sur le parc d'activité de la future gare TGV à Auxon (1,7 M€) et sur les zones économiques du SMAIBO (4,4 M€).

En 2012, notre politique de soutien aux investissements se poursuit. Les principales opérations engagées dans le PPIF pour 2012 s'élèvent à 21,5 M€. Il s'agit notamment :

- des projets portés en propre par le Grand Besançon :
 - l'entrée Est, la réalisation de travaux sur la RD683 dans le sens montant vers Besançon (1,2 M€),
 - le parc d'activité autour de la future gare TGV à Auxon (1,7 M€),
- des investissements que le Grand Besançon porte en partenariat avec d'autres :
 - le développement de l'économie, avec notamment :
 - l'aménagement des zones d'activités du SMAIBO (4,4 M€), des Portes de Vesoul (0,9 M€), de Mauchaux-Chaufontaine (0,07 M€),
 - le fonds d'intervention économique (FIE) 0,5 M€,
 - les opérations d'aménagement de TEMIS et TEMIS santé (0,6 M€),
 - la poursuite de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoire (PCET) avec notamment l'implantation d'une pépinière maraîchère (0,1 M€) et des actions dans le cadre de la compétence habitat,
 - le soutien à l'habitat à hauteur de 3,8 M€ (dont 0,3 M€ au titre du PCET),
 - la fin de l'aménagement du contournement routier sud-ouest (voie des Mercureaux) pour lequel le Grand Besançon versera 1,6 M€ en 2012,
 - la construction des casernes des sapeurs-pompiers dans le Grand Besançon (Besançon Ouest et Est, Saône), par le SDIS : ce sont 1,2 M€ en 2012 (6,7 M€ sur 2008-2012) qui seront versés par le Grand Besançon (s'ajoutant ainsi aux 7,7 M€ annuels affectés en fonctionnement, contribution annuelle au SDIS).
 - l'amélioration du cadre de vie avec notamment la politique de « Centres de village » (0,2 M€).

↗ + 7,5 %

- **Le remboursement en capital de la dette** augmente d'environ 147 K€ en 2012, du fait des annuités du nouvel emprunt lié au Datacenter, dans l'attente de la création d'un syndicat mixte régional en 2013 auquel l'emprunt sera transféré.

Non significatif

- **Les crédits afférents aux emprunts revolving**, équilibrés en recettes et en dépenses, correspondent au montant à l'intérieur duquel seront menées les opérations de gestion active de la dette : certains tirages pourront être provisoirement remboursés afin d'économiser des frais financiers en cours d'année.

D/ Recettes d'investissement

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	OB 2012 (Avec reprise des restes à réaliser antérieurs)	% évolution 2012/2011
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Recettes des compétences et de l'administration générale	3 009 753	3 581 691	19,0%
<i>hors restes à réaliser (RAR) d'investissements années antérieures</i>	2 058 390	3 520 567	71,0%
Remboursement avances par le budget annexe Aménagement Portes de Vesoul	102 524	40 460	-60,5%
FCTVA	825 327	807 128	-2,2%
Résultats N-1	4 862 127	7 414 223	Non significatif
Recours à l'emprunt	8 245 444	1 797 046	-78,2%
Emprunts revolving	1 900 000	6 000 000	Non significatif
AUTOFINANCEMENT par la SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 640 280	15 458 700	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 585 455	35 099 248	Non significatif
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement, résultats N-1, emprunt revolving et recours à l'emprunt	3 937 604	4 429 279	12,5%

* Opérations réelles

Les recettes d'investissement doivent permettre le remboursement du capital de la dette, le financement des immobilisations et des subventions d'équipement. Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives et des emprunts.

↑ + 19 %
↑ + 71 % hors
RàR

Les recettes des compétences et de l'administration générale augmentent de 19 % (+ 71 % avec la neutralisation des restes à réaliser 2011) conformément à l'échéancier des dépenses d'investissement et à la programmation des subventions prévues au PPIF.

Poursuite de la
phase
d'endettement

- Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2012 et intégrée la reprise des résultats antérieurs, il apparaît un besoin de financement par emprunt de 1,8 M€.

II. Les orientations budgétaires 2012 des Budgets Annexes

A/ Le budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2012	% évolution 2012/2011
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses de fonctionnement :			
Prestations transports DSP / marchés affrétés :	28 284 301	27 850 000	-2%
- DSP urbaine	21 735 000	21 100 000	-3%
- marchés affrétés	6 549 301	6 750 000	3%
Charges de personnel	898 772	1 216 293	35%
Dépenses de fonctionnement courantes	914 372	1 516 745	66%
Remboursement de VT	145 000	145 000	0%
Remboursement des intérêts de la dette	276 814	160 350	-42%
Autofinancement	12 321 516	38 725 726	214%
Total des dépenses de fonctionnement	42 840 775	69 614 113	62%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	30 519 259	30 888 388	1%
Recettes de fonctionnement :			
VT	30 008 160	30 308 242	1%
Billetterie et supports publicitaires	433 060	403 650	-7%
Prestations transports scolaires	3 017 456	3 017 456	0%
DGD	290 962	290 962	Non significatif
Subventions diverses	72 000	8 800	-88%
Recettes exceptionnelles (cessions d'actifs-annulation rattachements)	810 379	0	Non significatif
Subvention d'équilibre brute ou totale =	8 127 360	35 515 588,00	Non significatif
<i>Subvention réelle (hors TCSP)</i>	<i>10 393 450</i>	<i>10 564 061</i>	<i>7%</i>
<i>constitution provision VT pour financement TCSP</i>	<i>12 443 033</i>	<i>0</i>	<i>Non significatif</i>
<i>Libération provision VT pour financement TCSP</i>	<i>10 176 943</i>	<i>24 951 527</i>	<i>Non significatif</i>
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	81 398	69 415	-
Total des recettes de fonctionnement	42 840 775	69 614 113	62%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses d'investissement:			
Opération TCSP dont	12 995 050	81 519 629	527%
- Tramway avec fonds de concours retraités en investissement	11 220 200	75 257 230	571%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord, étude Voie en site propre bus Campus-Pôle Voie	1 774 850	6 262 399	253%
Acquisition de bus et matériel roulant	1 540 000	1 709 823	11%
Autres dépenses d'investissement	1 563 787	1 999 155	28%
Remboursement du capital de la dette	422 044	432 144	2%
Opérations emprunts revolving		6 000 000	Non significatif
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	5 227 695	9 426 295	-
Total des dépenses d'investissement	21 748 576	101 087 046	Non significatif
Recettes d'investissement:			
Subventions opération TCSP dont	3 393 400	8 413 400	148%
- Tramway	1 180 000	6 200 000	425%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord	2 213 400	2 213 400	
Résultat N-1	5 227 695	9 426 295	
Opérations emprunts revolving		6 000 000	Non significatif
Recours à l'emprunt	805 965	38 521 625	4680%
Autofinancement	12 321 516	38 725 726	214%
Total des recettes d'investissement	21 748 576	101 087 046	Non significatif
TOTAL Fonctionnement + Investissement		170 701 159	
BUDGET REEL			
(Coût du transports : neutralisation autofinancement et emprunts revolving)		125 975 434	

Fonctionnement :

- L'année 2012 sera marquée par **une hausse modérée des dépenses de la section de fonctionnement (hors autofinancement)** de 1 %, soit + 0,4 M€ liée essentiellement à :
 - **la prise en compte d'une actualisation des marchés affréteurs (+ 3 %)**. A noter que la DSP transports diminue par rapport à 2011 malgré une hypothèse d'indexation de + 3,5 %. Cela est le fait du nouveau contrat de DSP qui, sur la partie contribution forfaitaire en valeur octobre 2009, est inférieur en 2012 de 900 K€ par rapport à l'année 2011. **Ces niveaux 2012 de DSP et des marchés affréteurs sont ceux qui ont été arrêtés conformément au pacte de soutenabilité présenté au PPIF de mars 2011,**
 - **la prévision d'une mission d'externalisation pour l'opération TCSP** : il est envisagé de conventionner avec la société publique locale (SPL), en cours de création sur l'agglomération, afin de disposer d'une assistance au titre de la communication sur le terrain ; ce dossier est encore en cours d'étude ; les conclusions et l'éventuelle mise en œuvre sont prévues pour 2012.
Les crédits initialement prévus dès 2011 et non mobilisés (50 K€), ont été réintégrés dans l'enveloppe prévue pour cette mission, à savoir 850 000 € au total sur toute la durée de réalisation du projet,
 - **l'augmentation des charges de personnels (+ 35 %)** : les charges de personnel relevant du budget annexe Transports augmentent de 318 K€ (soit une hausse de 35 %) en raison du renforcement de l'équipe Tram. Avec l'intégration dans l'équipe tram de 3 médiateurs voirie, 4 médiateurs commerce et 1 responsable de la Maison du tram, les charges de personnel propres au sous-budget TCSP passent ainsi de 370 K€ à 697 K€.
- **Les recettes de VT** attendues en 2012 ont été estimées à 30,3 M€. Elles reposent sur une évolution des bases de + 1 % et anticipent un effet de ralentissement économique en 2012.

Investissement :

- Comme chaque année, le **budget d'investissement** prévoit le renouvellement des bus et du matériel embarqué (1,7 M€). L'année 2012 sera marquée au titre de l'opération TCSP par la prévision de réalisation de 81,5 M€ d'investissements :
 - 75,2 M€ seraient destinés à l'investissement de la 1^{ère} ligne de tramway et plus particulièrement, en 2012, outre la poursuite des assistances à maîtrise d'ouvrage et aux maîtrises d'œuvre, à la concrétisation des acquisitions foncières et au lancement effectif des travaux de la ligne,
 - 4,7 M€ permettront la poursuite de la réalisation de l'Infrastructure ferroviaire Nord,
 - 1,4 M€ seront nécessaires pour l'extension du dépôt Keolis Besançon de Planoise,
 - 0,2 M€ financeront la voie en site propre bus Campus-Gare Viotte.
- Les montants prévus au PPIF 2012-2016 correspondent au projet de tracé par les quais retenu par le Conseil de Communauté le 30 juin 2010. Le planning de l'AP/CP tramway à hauteur de 228 M€ (valeur 2008) pourrait faire l'objet d'une révision lors du vote du budget primitif 2012.**

Equilibre du budget annexe Transports 2012

L'ensemble des charges de ce budget transports 2012 sera financé par :

- le produit de VT (30,3 M€),
- la reprise de provision de VT (24,9 M€) qui finance le TCSP,
- une subvention d'équilibre réelle (10,6 M€) qui vient financer la compétence Transports hors TCSP,
- des subventions à percevoir (8,4 M€)
- un recours à l'emprunt total de 38,5 M€ dont 37,1 M€ pour l'opération TCSP.

Rappel : Subvention d'équilibre réelle (neutralise les opérations de provision de VT) = subvention brute ou totale d'équilibre Budget annexe Transports + constitution de la provision VT - reprise de la provision VT + ou - réajustement des provisions antérieures constituées. Soit subvention d'équilibre réelle transports :

$$10\ 564\ 061 = 35\ 515\ 588 \text{ €} - 24\ 951\ 559 \text{ €}$$

A noter que cette participation du budget principal hors TCSP est quasi stable par rapport à 2011 : Elle augmente de 0,2 M€ par rapport à 2011 et passe de 10,4 M€ en 2011 à 10,6 M€ en 2012. **Il convient cependant de rester très vigilant sur le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes et de prendre toutes mesures nécessaires au maintien des équilibres financiers.**

Plus particulièrement, au sein du budget annexe transports, l'opération globale TCSP (83 M€) est financée par :

- des subventions à percevoir pour 8,4 M€,
- la totalité du produit attendu de VT 2011 généré au-delà de 1,05 % (12,6 M€),
- la libération du solde de la provision de VT (constituée sur le budget principal de 2006 à 2010), soit 24,9 M€,
- 37,1 M€ d'emprunt.

B/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)			
	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2012	% évolution 2012/2011
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	4 221 226	4 377 863	3,7%
Dépenses de fonctionnement courantes	544 757	500 218	-8%
Constitution provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	64 000	75 533	Non significatif
Remboursement des intérêts de la dette	168 904	242 761	44%
Autofinancement	307 600	1 242 378	304%
Total des dépenses de fonctionnement	5 306 487	6 438 752	21%
Recettes de fonctionnement :			
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	268 796	276 860,00	3%
Recettes externes (subvention pour le fonctionnement du CRR)	362 900	562 900,00	55%
Autres recettes de fonctionnement	20 832	21 000,00	1%
Subvention d'équilibre	4 536 772	5 009 178,00	10%
Libération de la provision	54 600	496 533,00	Non significatif
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	62 587	72 281	Non significatif
Total des recettes de fonctionnement	5 306 486,57	6 438 752	21%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture (APCP) dont	17 207 000	17 482 067	2%
- Participation nouveau CRR CAGB	10 042 000	10 860 373	8%
- Participations partenaires	7 165 000	6 621 694	-8%
Autres dépenses d'équipement	96 435	540 392	460%
Remboursement du capital de la dette	253 000	629 706	149%
Opérations emprunts revolving		6 000 000	Non significatif
Résultat n-1	97 407	208 840	Non significatif
Total des dépenses d'investissement	17 653 843	24 861 005	Non significatif
Recettes d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture (APCP) dont	10 643 586	11 541 696	8%
- Subventions perçues Cité des Arts	3 212 813	4 422 758	38%
- Participations partenaires	7 430 773	7 118 938	-4%
- Régularisations comptables	0	0	Non significatif
FCTVA	1 409 209	2 075 000	47%
Régularisations comptables	0	0	Non significatif
Résultat n-1	127 743	208 840	Non significatif
Opérations emprunts revolving		6 000 000	Non significatif
Recours à l'emprunt	5 165 705	3 793 091	-27%
Autofinancement	307 600	1 242 378	304%
Total des recettes d'investissement	17 653 843	24 861 005	Non significatif
TOTAL Fonctionnement + Investissement		31 299 756	
BUDGET REEL			
(Coût du CRR : neutralisation autofinancement et opérations emprunts revolving)		24 057 379	

- **Les charges de personnel** s'élèvent à près de 4,4 M€. Elles représentent 86 % des charges de fonctionnement réelles du budget du CRR. Avec une hausse de 157 K€, ces charges augmentent en 2012 de 3,7 % par rapport à l'année précédente. L'évolution de ce poste de dépenses est conforme au projet d'établissement du CRR adopté par le Conseil communautaire en 2011. Elle résulte de l'accroissement des heures d'enseignement et donc des effectifs des enseignants, dans des disciplines nouvelles ou en développement, ainsi que de la consolidation de l'équipe administrative. Ce renforcement des moyens humains au CRR, amorcé dès 2011, doit se poursuivre jusqu'en 2015. Du fait d'un soutien financier du Conseil Régional de 200 K€ / an, le coût net pour le Grand Besançon de ce poste de dépenses respecte cependant le cadrage du PPIF.

Fonctionnement :

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- **Afin de financer le parc instrumental** sur 2012 (522 K€), il est prévu, conformément à la délibération communautaire du 16 décembre 2010, d'alimenter la provision (dépenses) à hauteur de 75 K€ (dépenses) et de libérer la totalité de la provision déjà constituée depuis 2010, soit 496 K€ (recettes).
 - **Les recettes attendues de fonctionnement** (locations d'instruments, subventions, inscriptions) s'élèvent à 861 K€, soit + 25 %, dont l'obtention d'une nouvelle subvention de fonctionnement annuelle qui sera versée par la Région (200 K€) à partir de 2012 .
- Investissement :**
- **L'opération Cité des Arts** s'élève à 17,5 M€ en 2012 dont une participation du Grand Besançon sur le nouveau CRR de 10,9 M€.

Equilibre du budget annexe CRR 2012

L'équilibre du budget annexe CRR est obtenu par :

- **la subvention d'équilibre versée par le budget principal** à hauteur de 5 M€, soit une augmentation de + 0,5 M€ par rapport au budget 2011 (hausse de + 10 %). Cette évolution est expliquée essentiellement par l'augmentation de l'annuité de la dette (remboursement en intérêts et capital) générée par la construction du nouveau CRR et non de l'évolution à la hausse de ses charges courantes de fonctionnement,
- **le financement par emprunt** du projet de la Cité des Arts pour l'année 2012 estimé à 3,8 M€.

C/ Le budget annexe de la Zone du Noret

- **Le budget en dépenses** de cette zone d'activité se réalise en 2012 conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création.
 - **La commercialisation sur 2012**, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de 190 000 €.
- Subvention d'équilibre du BA ZA Noret**
- **La subvention complément de prix** à verser en 2012 s'élèverait alors à 35 678 €.
- Remboursement d'emprunt**
- Les ventes prévues permettent de rembourser une partie de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux à hauteur de 210 538 €.

D/ Le budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

- **Le budget en dépenses** (366 K€) de cette zone d'activité se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création (Conseil communautaire du 15/12/11).
 - **La commercialisation sur 2012**, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de 305 400 €.
- Avance du budget principal**
- Dans l'attente de la vente de l'ensemble des parcelles, ces dépenses 2012 seront financées par **une avance remboursable du budget principal** à hauteur de 60,4 K€.

E/ Le budget annexe Déchets

(Il ne s'agit pas ici d'orientations budgétaires mais d'un rappel du budget primitif 2012 voté le 15 décembre 2011).

- **Les charges de personnel 2012** s'élèvent à 4,47 M€ contre 4,46 M€ en 2011, soit une hausse de 0,2 %. Elles prennent en compte les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenues et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2012 ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 2 %.

Il est également tenu compte de :

Fonctionnement :

- l'embauche temporaire jusqu'à fin 2013 de 2 conseillers du tri pour la campagne d'accompagnement en collectifs (cf. délibération de juin 2011), soit environ 50 K€,
- l'impact financier (heures supplémentaires) du programme de formation des agents aux nouveaux systèmes de pesée, soit 30 K€.

Le quasi maintien du niveau des dépenses de ce poste entre 2011 et 2012 s'explique principalement par l'échéance d'un certain nombre de contrats à durée déterminée (impact : 90 K€), prévus pour mener à bien la phase opérationnelle de mise en place de la RI.

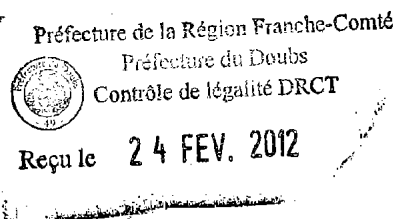
- **Les fournitures de régies** (carburant, pièces mécaniques et de magasin) s'élèvent à 410 K€ contre 440 K€ en 2011, soit une baisse de 6,8 %. La livraison au cours de 2011 de 10 véhicules de collecte neufs permettra, compte tenu de la période de garantie, de réduire pour 2012 le poste pièces détachées d'environ 30 K€. Le poste carburant est maintenu au niveau de l'an passé.
- **Les prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT** (10 056 K€ en 2012 contre 9 710 K€ en 2011). Sur cette base, la variation 2011-2012 apparaît en hausse de 3,6 % et correspond à une majoration d'environ 2 € par habitant. Son impact sur la variation de la redevance entre 2011 et 2012 est d'environ 2,1 %.

Détail :

- Prestation de tri des déchets recyclables : 1 957 K€ pour 2012 contre 1 898 K€ en 2011, soit + 3,1 %,
- Incinération des OM résiduelles avec valorisation énergétique : 3 653 K€ pour 2012 contre 3 284 K€ en 2011, soit + 11,2 %, dont :
 - 20 K€ concernant la majoration du taux TGAP,
 - 175 K€ concernant la provision pour le refinancement de l'emprunt DUALIS,
 - 270 K€ concernant l'évolution de la législation mâchefers,
- Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique : 4 446 K€ pour 2012 contre 4 529 K€, soit - 1,8 %.

- **Les prestations de collecte des déchets s'élèvent à 1 417 K€** contre 1 510 K€ en 2011, soit une baisse de 6,2 %. La prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offres pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Le résultat fait apparaître une légère baisse de l'ordre de 1,3 % en comparaison de la prestation actuelle. Ce nouveau marché, dont le titulaire restera la société VEOLIA, entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012. Il est à noter que l'enveloppe relative à la collecte des déchets recyclables comprenait jusqu'en 2011 une prestation de rupture de charge pour environ 100 K€ due à l'éloignement du site de tri des déchets recyclables de la société Nicollin à Corcelles-Ferrières. Une nouvelle organisation a permis la suppression totale de cette prestation. Par ailleurs, il a été tenu compte pour 2012 d'une indexation de la prestation à hauteur de + 3 %.
- Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la **REOM** s'établiront à 16 086 K€ contre 15 628 K€ au budget 2011, soit une hausse en masse de + 2,9 %. Le tarif moyen pondéré de la REOM des ménages s'établit à 77 € par habitant et par an contre 75,10 € en 2011. Toutefois, **en raison de la hausse du taux réduit de TVA** qui grève la redevance qui passe de 5,5 à 7 % (cf. Loi de Finances 2012), la hausse moyenne des tarifs TTC de la REOM des ménages s'établira à 4 %. **Ainsi le tarif moyen pondéré de la REOM des ménages s'établirait à 78,10 € par habitant**, soit une hausse moyenne de + 3 € par habitant.
- Les dépenses d'investissement du budget Déchets s'élèvent à 786 K€ contre 1 686 K€ en 2011. Elles se répartissent entre les acquisitions de bacs roulants : 420 K€ (rappel 2011 : 600 K€), les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 140 K€ (rappel 2011 : 120 K€) et l'acquisition de matériel roulant : 100 K€ pour 2012 (rappel 2011 : 550 K€).
- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 75 K€.
- Il n'est pas prévu en 2012 de **recours prévisionnel à l'emprunt**.

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2012.



Pour extrait conforme,
Le Président

